



Conseil Municipal

OLORON SAINTE-MARIE

Séance du 25 novembre 2024



Liste des présent·e·s

MAIRE :

M. Bernard UTHURRY

ADJOINT·E·S :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Sami BOURI

Mme Anne SAOUTER

M. Patrick MAILLET

Mme Brigitte ROSSI

M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Anne BARBET

CONSEILLER·E·S MUNICIPAL·ALES·AUX :

M. Chantal LECOMTE

Mme Dominique QUÉHEILLE

M. Raymond VILLALBA

M. Nicolas MALEIG

Mme Flora LAPERNE

M. Frédéric LOUSTAU

Mme Céline BODET

M. Saïd SOUITA

Mme Sabine SALLE

M. Patrick NAVARRO

M. Iñaki ECHANIZ

M. André LABARTHE

M. Jean-Paul PORTESENY

M. Jacques MAISONNEUVE

Mme Yona TORCAL

M. Daniel LACRAMPE

M. Clément SERVAT

M. Pierre BAHOUUM

M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER

Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE

Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI

Mme Carine NAVARRO donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESENY.

Mme Laurence DUPRIEZ, absente.



SOMMAIRE

1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 26 SEPTEMBRE ET LE 4 NOVEMBRE 2024_6	
2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION_____	10
3 - AVENANT A LA CONVENTION « OPERATION PROGRAMMEE ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN » (OPAH-RU)_____	12
4 - INFORMATION POUR L'ANNEE 2024 DES SOMMES ALLOUEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES_____	41
5 - OPERATION FACADES – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDES_____	46
6 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A ADHESION FACULTATIVE DU CENTRE DE GESTION 64_____	49
7 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA SANTE ET À LA PREVOYANCE_____	52



(La séance est ouverte par Monsieur Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à 18 H 30).

M. le Maire : Bien, écoutez, le quorum est manifestement atteint. Un certain nombre de personnes sont excusées, d'autres arriveront peut-être un peu en retard. Je déclare la séance ouverte.

Je rappelle que les prises de parole doivent se faire en appuyant sur le bouton, sinon nos auditeurs, que je salue, ne vous entendront pas.

L'enregistrement du Conseil municipal du 7 octobre a été envoyé le 10 octobre 2024, donc vous avez dû le recevoir.

Je vous demande d'approuver la nomination de Monsieur Sami BOURI comme secrétaire de séance. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? S'abstient ? Non ? Donc, Sami BOURI sera notre secrétaire de séance.

Je vais demander à Marie-Lyse BISTUÉ, première adjointe, de faire l'appel.

Mme BISTUÉ : Merci. Bonsoir à ceux que je n'ai pas vus.

Mme Marie-Lyse BISTUÉ fait l'appel.

M. le Maire : Bien, merci. Juste avant de passer à l'ordre du jour, deux informations. D'abord, une délibération spontanée a été soumise par Pierre BAHOU, qui proposait une nomination de rue dans la Commune. Nous avons donc répondu à Monsieur BAHOU pour lui dire que la rue en question avait été nommée lors d'un Conseil municipal assez récent, mais qui date néanmoins du 29 septembre 2023. Il serait donc un peu inconvenant de changer cela maintenant. C'est toujours difficile de changer un nom de rue lorsqu'il porte le nom d'une personne, et nous lui avons écrit en conséquence. Nous attendrons donc une autre occasion pour ce qu'il proposait.

La deuxième information, pour des raisons de calendrier, le Conseil municipal qui avait été prévu le 16 décembre est reporté, c'est un lundi, et déplacé au mercredi 18 décembre. Je vous demande donc de noter cela pour des raisons de calendrier et d'obligation. De plus, je vous demande de noter qu'au lieu de le faire à 18 H 30, comme il y a un nombre conséquent de questions, que c'est le dernier Conseil de l'année et qu'il est de coutume de se garder un petit moment pour échanger autour d'un verre à la fin de l'année, ce Conseil sera programmé à 18 H 00.



Une nouvelle proposition puisque nous pouvons maintenant passer à l'ordre du jour. Je vous propose de passer plutôt du général au particulier que du particulier au général dans la liste des rapports, d'inverser le n° 5 et le n° 3. C'est-à-dire l'avenant à la convention opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, qui est la délibération la plus importante, un peu la plus massive de notre réunion et qui sert de cadre pour les autres, donc nous aborderons le point 3 si vous l'acceptez. Ensuite, nous parlerons des deux délibérations qui concernent les opérations façade. Pas de problème particulier ? Donc, je vous en remercie.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.



1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 26 SEPTEMBRE ET LE 4 NOVEMBRE 2024

M. le Maire : Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DÉCISION
25 septembre 2024	Finances	<p>Demande d'aide financière Projet AGORA DES JEUNES EN HAUT-BEARN</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'est engagée dans le développement d'une politique pour les jeunes ayant pour objectif de faciliter et de mettre en cohérence les propositions sur le territoire en travaillant avec les diverses structures jeunes, en coordonnant l'action publique en direction des jeunes, en impulsant des animations, des dispositifs et événements pour les jeunes,</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie souhaite mettre en place un projet dénommé "AGORA des jeunes en Haut-Béarn" ayant pour objectif de renforcer la participation citoyenne des jeunes de 16 à 30 ans dans les débats publics en leur offrant des espaces de dialogue innovants et inclusifs,</p> <p>CONSIDERANT que ce projet s'inscrit pleinement dans les priorités définies par le Dialogue européen de la jeunesse, en particulier celle de favoriser la participation active des jeunes dans les débats publics,</p> <p>CONSIDERANT que le montant global de ce projet est estimé à 34 169 €,</p> <p>Il a été DECIDÉ de solliciter une aide financière auprès de l'Europe dans le cadre du programme ERASMUS+ JEUNESSE au taux le plus large possible.</p>



1 ^{er} octobre 2024	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Madame Sarah MOUTARD représentant la société TRESSE-MOI,</p> <p>La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du mercredi 2 octobre 2024 jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
1 ^{er} octobre 2024	Commande publique	<p>Marché subséquent n° 2 de l'accord cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés</p> <p>CONSIDERANT la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, qui prévoit la disparition des tarifs réglementés pour l'ensemble des sites des collectivités et acteurs publics.</p> <p>CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'accord cadre lancée le 26/04/2023, avec la remise des offres 26/05/2023 à 12h00 et la CAO le 08/06/2023.</p> <p>CONSIDERANT la délibération n° 23 du Conseil municipal du 23 juin 2023, lui donnant délégation pour la signature des marchés subséquents.</p> <p>CONSIDERANT la procédure de marché subséquent lancée le 16/09/2024. Remise des offres le 25/09/2024 à 14h00.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché subséquent n°2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés ; à l'entreprise TOTALENERGIES - TOTALENERGIES ELECTRICITE ET GAZ FRANCE sis 2 bis Rue Louis Armand 75015 PARIS.</p>
17 octobre 2024	Commande publique	<p>Commande Rambarde - Société LASSERRE</p> <p>CONSIDERANT que la Ville d'Oloron Sainte-Marie doit harmoniser son mobilier urbain et assurer des protections garde-corps, les services de la Commune d'Oloron Sainte-Marie en charge du cadre de vie ont procédé à une consultation auprès de trois entreprises locales.</p> <p>L'ouverture des plis du 7 octobre 2024 nous a permis de recevoir 2 offres.</p> <p>Il a été décidé de passer commande à la société Lasserre Rue du Pic d'Ayous à Oloron Sainte-Marie pour un montant de 14 755,85 € HT.</p>



29 octobre 2024	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 Rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur François RAUBER représentant la société « YASMINA SAVEUR ET DECORS »,</p> <p>La durée du bail est de 28 jours et a commencé à courir du lundi 4 novembre 2024 jusqu'au 1^{er} décembre 2024 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
--------------------	--------	--

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de ces décisions.

M. le Maire : Oui, Monsieur BAHOUM ?

M. BAHOUM : Merci. Une question que nous souhaitons relever à l'occasion de cette présentation concerne l'accord pour la fourniture d'acheminement d'électricité et des services associés. D'une part, quel est le périmètre de cette commande ? C'est-à-dire, s'agit-il de quelques bâtiments ou de l'ensemble des bâtiments publics de la Ville, ou alors s'agit-il d'autre chose ? Y avait-il d'autres concurrents qui se sont manifestés à l'occasion de cette demande d'appel d'offres ? Enfin, le barème attribuant l'appel d'offres prenait-il en compte des critères de responsabilité sociale de l'entreprise, notamment ?

M. le Maire : Alors, sur la première question, oui. C'est sur l'ensemble des bâtiments communaux qui sont donc concernés par cette délibération et l'éclairage public. En ce qui concerne la deuxième question, s'agissant de savoir s'il y avait d'autres concurrents, c'était EDF qui était l'autre concurrent. Le choix qui a été fait et à la fois de conjuguer le moins disant et le mieux disant. C'est toujours un peu aléatoire parce que c'est au jour J et que les taux peuvent évoluer. Je ne peux pas faire le détail de ce que vous avez demandé en matière d'avenant et de règles sociales, mais les deux avançaient à peu près les mêmes atouts dans ce domaine-là.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. LACRAMPE : Oui. Peut-on avoir quelques détails supplémentaires concernant le projet AGORA ? En quoi cela consiste-t-il exactement, peut-être en lien avec une question que j'avais déjà soulevée par rapport à une convention que nous avons signée avec une autre association ?



M. BOURI : Oui, c'était la question sur l'ANACEJ, mais en l'occurrence, il ne s'agit pas de l'ANACEJ, Association NAtionale des Conseils d'Enfants et de Jeunesse, mais du dispositif que nous avons co-construit. Cela a évolué en une équipe au fil du temps, c'était en 2021-2022 sous la conduite de la sociologue Danielle LASSALLE, une équipe de jeunes qui ont participé à la construction d'un dispositif qui a été présenté en plénière par la suite et qui s'appelle AGORA, un dispositif de démocratie participative pour les 18/30 ans.

Nous bénéficions depuis un certain nombre d'années, et officiellement depuis trois ans, du Conseil municipal des jeunes qui a été institué récemment. Cependant, nous n'avons pas de dispositif de démocratie participative spécifique pour cette classe d'âge, au-delà de la jeunesse, qui peut s'étendre jusqu'à la trentaine. La stabilisation des différents lieux d'intégration sociale, hormis une plateforme, a été indiquée comme nécessaire pour que ces jeunes puissent se réunir assez régulièrement afin de discuter d'un certain nombre de sujets. Nous avons relancé la dynamique avec le service jeunesse et nous profitons à ce jour de l'occasion fournie par les appels de l'Europe à ce type de candidature pour soumettre notre demande. Les fonds sont relativement subséquents et, s'ils nous étaient alloués, nous aurions trois ou quatre réunions mensuelles de belle facture, mais nous en sommes seulement à la demande de subvention.

M. LACRAMPE : Ça pourrait représenter un budget de combien ?

M. BOURI : Ça représenterait un budget de 3 ou 4 000 € à chaque fois.

M. le Maire : Bien, merci. Y a-t-il d'autres questions sur cette première délibération ?

M. LACRAMPE : Merci.

M. le Maire : Je vous demande donc d'en prendre acte et je vous en remercie.

M. BAHOU : Une question supplémentaire. Si j'ai bien compris, l'appel d'offres pour le marché de l'énergie et l'électricité s'ouvre le 16 septembre et se ferme le 25 septembre. Est-ce bien cela ou l'interprète-je mal ?

M. le Maire : Oui !

M. BAHOU : Et ma question est alors, est-ce que des délais si restreints ne limiteraient pas le nombre d'offres possibles et donc finalement le choix que pourrait avoir la commission d'appel d'offres ?

M. le Maire : Oui, c'est un marché subséquent et je peux vous assurer que tout le monde est dans les starting-blocks à l'heure de l'annonce.

Donc cette fois-ci, on prend acte, Monsieur BAHOU, pas de regret ?

L'assemblée prend acte du présent rapport.



2 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire : Depuis la dernière séance du 7 octobre 2024, aucune suite n'a été donnée aux DIA ci-après :

VENDEUR	ACQUEREUR	ADRESSE DU BIEN
LACAMPAGNE Claudette	FOURNIER Charles	1 Avenue Jean Jaurès
BIU Patrick	SUTTON Paul	13 Rue Louis Barthou
DIAB Stéphane	MOSCARDO Agnès	8 Rue de Maytie
VINAO Pierre	MOREAU Eva	Rue Pemartin
SASU TIA	SCI OLORON TASSIGNY	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
DEL PERUGIA Pascal	PEYROUTET Jeanine	21 Rue Alfred de Vigny
SAS DOMINGUEZ 64 Miguel	GINIEIS Tom	7 Rue Camou
CHAPRON Jean-Marc et Nicole	MAURICIO SOUSA et BRUGIER Marie	3 Chemin de Laborde
LOPES Arnaud	VIGNAU Patrick	2 Rue Andrée Béarn
GOURGUES Yvonne	LEHODEY Ryan	3 Avenue du Général Loustaunau Lacau
PALUS - AGUILAR Samuel	LARROUY Gérard	2 Rue Jean Ebern Hallier
MAURIES Claude	MINJOU Geneviève	26 Rue Palassou
CABOU-BARADAT Patrick	LEAL Antonio et Louissette	6 Rue Andrée Béarn
Syndicat des Copropriétaires de la Résidence La Manufacture - BRIOL Thomas	SCI MALOTO	1 Rue Alfred de Vigny
CABOU-BARADAT Patrick	MORIN Gabriel	8 Rue Andrée Béarn
MARTINS Marine	ARROUZET Thierry	1 Rue des Cîmes
BARBE-LABARTHE Carole	PICHONNIER Edouard	37 Rue Camou
MARTIN Jean-Pierre	CESSION	28 Avenue Sadi Carnot
DESCHLER Frédéric	RIEUSSEC Martin (Association Lieux Utiles)	6 Rue Labarraque
DEMANGEAT Anne-Laure	BINDNER May	29 Rue Dalmais
MASSIAS Didier	BERNASQUE-LAHER Maxime	4 Avenue du Général Loustaunau Lacau
SCI LE CLOS LORRY - PONSOLLE Jean-Marc	LERMITE Alexis	1 Place Don Armando Abadia Urrieta
OSCAMOU Henri	PALUS Samuel IAC INVESTISSEMENT AQUITAINE	Lieu-dit Saint-Pée de Haut
SCI CLOS LE LORRY - PONSOLLE Jean-Marc	WALLE Dany	1 Place Don Armando Abadia Urrieta
SCI CLOS LE LORRY - PONSOLLE Jean-Marc	ETCHEVERRY Pette	1 Place Don Armando Abadia Urrieta



BORDEGARAY Xavier	FOUQUET Richard	1 Rue du Coq
QUEHEILLCHIPY Hélène	CASENAVE Thierry et Maryline	24 Place de la Résistance
DAUBAS Pierre	D'OUISSI Faouzi et BOURIRE Zahra	25 Route de Pau
RACHOU VEUVE LARRIBET Pierrette	HOURS Thibaud	1 B Rue du Coq
SCI LE CLOS LORRY - PONSOLLE Jean-Marc	BERGES Chloé	1 Place Don Armando Abadia Urrieta
VIGNERON Thierry	SALACROUP Emma	71 Rue Palassou
SCI MALOTO BRIOL Thomas	CLAVERIE Audric	25 Rue Mozart
CASTILLON Michel	FLORENTIN Agnès	21 Rue de Sègues
BOY Clément	CASAVIEILLE Florent et JARGOYHEN Camille	Rue de Rocgrand
JARGOYHEN Candice	PIOLLET Anaïs	4 Impasse François Patié
GASTELLU Thérèse	COUCHINAVE Denis	10 Avenue du Général Loustaunau Lacau
Maître Emmanuelle LEVERBE	ADJUDICATION/VENTE AUX ENCHERES	34 Rue Camou

Votre assemblée est invitée à :

- **DONNER** acte de ces décisions.

M. le Maire : C'est depuis la dernière séance du 7 octobre, donc ça bouge pas mal et un peu dans tous les quartiers et dans tous les modes d'habitat. On voit des projets de changement de vie, d'acquisition, vente de maisons ou des appartements. Il me semble ressentir une appétence un peu nouvelle pour les logements collectifs.

Pas de problème particulier ?

L'assemblée prend acte du présent rapport.



3 - AVENANT A LA CONVENTION « OPERATION PROGRAMMEE ET D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN » (OPAH-RU)

M. le Maire : Juste pour poser le cadre, cette délibération concerne l'autorisation que je sollicite de votre assemblée afin de proroger d'une durée d'une année la convention OPAH-RU. Alors, OPAH-RU, on en parle beaucoup par sigle ; pour les auditeurs qui nous écoutent, c'est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain.

Cette convention a été signée lors de l'été 2019 ; et au mois de novembre qui a suivi cet été 2019, le marché qui concerne le suivi, mais surtout l'animation de l'opération, fut attribuée à SOLIHA. Certains s'en rappellent.

Cette convention a été signée pour une durée de 5 ans, et si j'ai sollicité le Président du Conseil départemental qui est délégataire des aides à la pierre, c'est pour proroger de trois années supplémentaires, afin de nous caler sur la durée de l'opération de revitalisation du territoire du Haut-Béarn, qui avait accompagné notre dispositif « Petite Ville de Demain ».

Brigitte ROSSI vous parlera de tout cela et vous parlera aussi du bilan qui a été établi lors du comité de pilotage de l'OPAH-RU, qui s'est tenu dans cette salle il y a à peu près un mois en présence de tous les partenaires, mais aussi de tous les prestataires.

Cette opération, à ses débuts, a traversé les deux assauts du COVID, la première et la deuxième phase de l'épidémie, qui ont bien freiné l'action publique dans beaucoup de domaines. Elle a également dû faire face à la période troublée de 2022, qui était celle du début de la guerre en Ukraine, avec son cortège d'aléas, notamment la difficulté pour les entreprises de s'approvisionner, l'augmentation des coûts et des taux d'intérêt. Enfin, je vous rappelle que c'était le sujet sur lequel nous avons dû nous réorganiser par rapport à la Salle Palas, ce qui a parfois suscité un attentisme général, mais qui ne nous a pas affectés, puisque c'est justement dans ces périodes parfois un peu troublées que nous avons planifié des projets majeurs comme la requalification du centre-ville, la Rue Louis Barthou et la Rue de Révol, ainsi que le projet de LA FRICHE, que nous avons sur les bras, pas le projet de LA FRICHE, mais la friche elle-même.

C'est aussi à cette époque-là que, dans des trajectoires budgétaires déjà improbables, et cela se vérifie hélas aujourd'hui, des travaux de voirie ont été réalisés dans plusieurs secteurs de la Ville, notamment ici à Notre-Dame, avec l'amélioration de la Rue Camou et celle de la Rue Navarrot, avec d'ailleurs le Conseil départemental, à la faveur d'une opération de transfert de propriété entre le Département et la Ville pour ces deux rues, avec le soutien d'autres partenaires notamment l'ADEME.

Nous avons également travaillé sur la Rue Palassou, notamment dans le domaine de l'assainissement. Cela a été un exercice assez spectaculaire ; c'était compliqué. Les habitants ont adhéré massivement à l'assainissement de cette rue pour supprimer les rejets dans le Gave que nous avons contribué à épurer.



Alors, pourquoi évoquer ces investissements considérables ? C'est parce que si nous avions remis ces projets à plus tard, jamais nous n'aurions bénéficié des financements de nos partenaires.

J'évoque ces investissements ainsi que ces améliorations car ces investissements contribuent grandement à améliorer la réappropriation de l'habitat en ville, à la fois par les promoteurs locaux que nous connaissons tous et par les habitants qui choisissent désormais d'investir dans le centre-ville, et singulièrement dans les espaces rénovés. Ce n'est qu'un début ; ce n'est pas pour faire briller les chromes que je dis cela, c'est vraiment un début, parce que je le pense sincèrement. L'objectif était aussi de booster, à côté de l'habitat, le commerce local. La période n'est pas des plus propices, mais en tout cas, les ingrédients sont là. Cela nous oblige à considérer que le travail accompli n'est pas une fin en soi, mais un redémarrage systématique. J'imagine difficilement, je le dis aujourd'hui, comme je l'ai déjà dit, comment ne pas rendre inéluctable, par exemple, le tronçon qui va de la fin de la Rue Louis Barthou, le plus près d'ici, en passant par le Tribunal, et qui nous amène jusqu'à la Place de la Résistance, avec l'aménagement de ce magnifique secteur qui est globalement l'Espace SOUVIRON et l'enjambement du Gave d'Ossau.

L'objectif c'est aussi de proposer aux bailleurs sociaux des bâtiments, des friches et des ensembles de bâtiments à rénover. Plusieurs bailleurs sont venus, revenus, orientés par notre Député Iñaki ECHANIZ, qui agit beaucoup en ce moment dans le domaine du logement. Ce n'est pas simple, surtout par les temps qui courent et vu le brouillard budgétaire qui entoure également les bailleurs sociaux, mais tous se montrent sensibles aux besoins locaux et aux actions d'aménagement que nous avons entreprises. Ils nous disent qu'elles vont dans le bon sens.

Voilà, c'était en guise d'introduction dire que l'OPAH-RU s'inscrit aussi à côté des efforts qu'une collectivité peut être amenée à développer dans le cadre de l'aménagement de son centre-ville, en l'occurrence.

Je laisse donc à Brigitte le soin de revenir à la délibération, mais dans le fond, je ne crois pas m'en être trop écarté, et elle le fera certainement, tout en sollicitant vos questions, vos approbations, vos points de vue, et en tenant compte, puisque c'est un domaine extrêmement transversal, à la fois de la partie technique d'aménagement, de la partie sociale et de la partie dynamique d'animation de la Ville. Allez, Brigitte !

Mme ROSSI : Merci, Monsieur le Maire. Alors, ce que je souhaite c'est rappeler pour les personnes qui nous écoutent, tout simplement et qui ne sont pas familières de cette appellation OPAH-RU, voici en deux mots la finalité de cette opération.

Il s'agit en fait d'un dispositif qui permet la mise en œuvre de la réhabilitation du parc immobilier bâti et de l'amélioration de l'offre de logement dans des quartiers ou des zones urbaines où sont identifiés des phénomènes de vacance ou de prévalence de l'habitat insalubre ou dégradé.

La formalisation contractuelle de ce dispositif est traduite dans une convention établie sur un périmètre déterminé lors de la phase préparatoire d'élaboration du document.



La Commune a signé le 27 août 2019 une convention d'Opération Programmée et d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour une durée de 5 années.

Votre assemblée, par délibération du 4 novembre 2019, a attribué le marché de suivi/animation de l'opération à SOLIHA et LE CREUSET MÉDITERRANÉE.

Suite à une première réunion d'évaluation des services de l'État, du Département, de la Communauté de Communes et de la Commune, le 3 mai 2024, Monsieur le Maire a sollicité le Président du Conseil Départemental, délégataire des aides à la pierre, pour proroger la convention pour une durée de trois années ; une durée permettant de se caler sur le calendrier et le périmètre de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire du Haut-Béarn (ORT).

La durée finalement retenue est de 1 année, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025.

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, a rendu un avis favorable sur le projet d'avenant lors de sa séance du 30 septembre 2024.

Le 21 octobre 2024, le comité de pilotage de l'OPAH-RU s'est réuni avec l'ensemble des partenaires (État, Région, CD64, Procivis, CAF, CCHB) pour présenter le bilan de l'opération et valider le projet d'avenant à la convention.

Un certain nombre de choses ont été dites lors de ce COPIL à savoir qu'il a été souligné l'atteinte des objectifs concernant la partie propriétaire bailleur, avec notamment la remise de logements vacants sur le marché, qui s'élève à 44, je parle sous le contrôle de Natacha, cheffe de projet.



Voici pour rappel les objectifs de la convention initiale :

	Objectifs	Réalisés
Propriétaires occupants		
Logements travaux lourds/indignes ou très dégradés	10	
Logements au titre de travaux partiels (sortie de sécurité et de salubrité)	15	19
Autonomie	50	23
Lutte précarité énergétique	100	25
Propriétaires bailleurs		
Logements très dégradés et dégradés	70	74
Copropriétés		
Travaux communs de 3 copropriétés	15	0

Le comité de pilotage a reconnu que les objectifs fixés sur le volet requalification des espaces publics – amélioration du cadre de vie, étaient atteints (réalisation d'un plan de référence des espaces publics et traduction opérationnelle, requalification du bâtiment Sésame). Et récemment, la Commune s'est engagée dans une étude de faisabilité RHI-THIRORI sur l'îlot Camou.

Il a aussi souligné l'atteinte des objectifs concernant la partie « propriétaires bailleurs » avec, notamment, la remise de logements vacants sur le marché.

Concernant les objectifs relatifs aux propriétaires occupants, les objectifs n'ont pas été atteints. Ce résultat s'explique notamment par :

- Un lancement de l'opération concomitant à l'épidémie de COVID 19 qui a grandement retardé la communication ainsi que le dépôt et l'instruction de dossiers,
- Les préconisations techniques de l'Architecte des Bâtiments de France qui ne permettent pas d'atteindre les sauts de classe nécessaires pour l'obtention des subventions,
- Des interventions non globalisées dans des collectifs ne permettant pas de répondre aux performances énergétiques.



A partir de ces résultats, le comité de pilotage a validé les objectifs suivants pouvant figurer dans l'avenant de prorogation, étant entendu qu'ils sont calibrés à partir de dossiers connus et prêts à être déposés :

	Année 2024/2025
Propriétaires occupants	
Logements indignés ou très dégradés	4
Autonomie	10
Lutte contre la précarité énergétique	10
Propriétaires bailleurs	20
Logements Ma Prime Rénov/copropriété Justice	8

Je pense que là, Jean, peut-être, tu peux donner un certain nombre de détails en ce qui concerne la requalification des espaces publics ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, alors je vais peut-être, et vous m'en excuserez, être un peu redondant avec ce qu'annonçait Monsieur le Maire tout à l'heure, mais cela mérite d'être malgré tout précisé.

Donc, la convention prévoyait effectivement de réinvestir le centre-ville et d'en améliorer également les usages. C'est à ce titre que nous avons, comme Bernard l'a mentionné tout à l'heure, requalifié à la fois les Rues de Révol et Louis Barthou, avec notamment la création du Belvédère qui donne sur le Gave et que désormais tout le monde connaît.

Nous avons également procédé à la requalification des Rues Camou, Palasou, ainsi que de Navarrot. Au niveau du Pont Sainte-Claire, nous avons profité de l'opportunité et de la nécessité de refaire l'étanchéité de ce dernier pour refaire l'enrobé, et nous avons poursuivi sur les trottoirs face à La Poste, que nous avons entièrement refaits en béton désactivé. Ce sont des trottoirs très larges qui permettent donc une déambulation facile et qui offrent également aux commerces présents la possibilité de mettre en place des terrasses pour exposer leurs produits.

Nous avons également travaillé sur la Rue Sadi Carnot, notamment le passage depuis la Friche jusqu'à la Gare, où cette rue était particulièrement dégradée ; nous avons refait tout l'enrobé. Cela concerne tout ce qui a été effectivement et concrètement réalisé. De plus, nous avons commencé, comme l'a mentionné Monsieur le Maire tout à l'heure, la requalification de LA FRICHE, où des travaux sont en cours. J'en profite pour dire que, pour l'instant, le planning est respecté et les travaux devraient se terminer pour l'été 2025.



Voilà, c'est l'existant. Monsieur le Maire en a dit deux mots tout à l'heure, car il y a aussi ce qui est à venir, finalement en projection sur des prospectives dans un avenir proche avec la requalification du quartier Notre-Dame, qui passerait par terminer le bout de la Rue Louis Barthou et irait jusqu'à la Place du Tribunal, requalifiant également la Rue Justice, la Place de la Résistance, le Marcadet et jusqu'à la Place de la Mairie.

Donc, voilà ce qui a été fait concrètement. Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que cela figurait dans l'annexe des documents qui étaient à notre disposition. Nous nous sommes appuyés pour cela sur l'étude 7, qui date de 2019. Ce bureau d'études avait été mandaté pour nous donner des pistes à suivre pour maintenir l'économie dans le centre-ville, et cette étude montrait notamment qu'il était très important de requalifier les Rues Louis Barthou et de Révol pour soutenir le linéaire commercial.

Sans trop entrer dans les détails, je crois que Bernard l'a également mentionné tout à l'heure, nous avons l'occasion de le voir à chaque Conseil municipal lors des délibérations d'intention d'aliéner, les achats immobiliers, que ce soit sur la Rue Louis Barthou ou sur la Rue de Révol, sont vraiment intenses et en constante augmentation. Au niveau de la Rue Louis Barthou, quatre rénovations de façades sont en cours, notamment plusieurs face au Belvédère, y compris la maison de naissance de Louis Barthou.

Au niveau des commerces, il a été dit que nous sommes quand même dans une période économique vraiment peu propice au développement du commerce. Malgré cela, durant la période où nous avons travaillé depuis la crise COVID et le début des travaux, nous avons tout de même vu arriver sur la Rue Louis Barthou trois cafés-restaurants qui marchent bien, avec une clientèle de plus en plus nombreuse. Un restaurant vient d'ouvrir au bout de la rue, avec un bel article d'ailleurs, je crois, sur La République, concernant le parcours de vie assez exceptionnel de la personne qui a créé ce restaurant. Il y a également une petite boutique de vente de glaces qui a été créée, une boutique de jeux, un commerce hard déco avec des cours de peinture qui a ouvert récemment, ainsi qu'un menuisier qui a implanté son showroom. Il y a un atelier, que j'ai découvert il n'y a pas longtemps, un atelier d'artisanat qui a été ouvert au tout début de la rue, à l'ancienne Croquantine pour les plus anciens ou l'ancienne pizzeria pour les plus jeunes. Il y a aussi un projet à venir de café des enfants au-dessus de la Caisse d'Épargne, qui devrait également apporter un plus à la Rue Louis Barthou.

Concernant la Rue de Révol et notamment le bas, vous avez vu que tout récemment un coffee shop a ouvert et à côté de celui-ci s'est installée également une franchise de ménage et d'assistance à domicile.

Donc, voilà très schématisé ce que je pouvais dire, et la Caisse d'Épargne, voilà, qui a été vendue, vous l'avez vue lors du dernier Conseil municipal. Là aussi, j'étais à la Rue Louis Barthou et j'ai rencontré, justement, le nouveau propriétaire qui était en train de commencer à désherber. Nous avons discuté et effectivement, il a peut-être aussi en projet la création, sur la partie basse de la Caisse d'Épargne, de futurs commerces. Voilà, Brigitte.

M. le Maire : Merci, Jean.



Mme ROSSI : Je reprends. Alors, pour compléter ce que tu viens de dire, nous avons également réfléchi au niveau stratégique sur Oloron Sainte-Marie. Actuellement, nous n'avons pas les moyens réglementaires, en fait, quand quelqu'un achète un immeuble qui comporte un commerce en rez-de-chaussée, d'interdire la transformation. Donc, c'est quelque chose que nous avons regardé sur tous les itinéraires structurants de la Ville et du centre-ville pour faire en sorte de repérer dans le futur document d'urbanisme ces commerces qui seront stratégiques et qui ne devraient pas changer de destination. C'est à titre de complément par rapport à ce qu'a dit Jean.

Je voulais dire aussi que la Commune s'est engagée dans une étude de faisabilité sur l'îlot Camou. On en parle depuis un moment de cet îlot qui concerne plusieurs immeubles. Les outils incitatifs classiques ne permettent pas de résoudre à eux seuls les dysfonctionnements observés sur le parc privé ancien de ce quartier emblématique et stratégique. Des interventions à caractère plus contraignant sont également envisagées, et un accompagnement de l'ANAH est prévu à cet effet. On appelle cela des opérations, c'est un peu difficile à entendre, mais je vais vous expliquer à quoi cela correspond.

On appelle cela des opérations RHI-THIRORI, c'est un terme peu élégant. En fait, RHI signifie Résorption de l'Habitat Insalubre Irrémédiable ou Dangereux, et THIRORI signifie Traitement de l'Habitat Insalubre ou Dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière. Cela signifie que nous allons mettre les moyens nécessaires pour que ce soient des leviers puissants de transformation des tissus urbains dégradés, pouvant très justement et à juste titre s'intégrer dans une opération d'ensemble telle qu'une OPAH-RU de renouvellement urbain.

Au-delà de cet aspect contraignant, il s'agit surtout de financer des opérations pour traiter l'habitat indigne en permettant une réhabilitation lourde ou une démolition pour produire des logements, soit réhabilités, soit neufs, adaptés aux besoins du territoire, dans un objectif de mixité sociale. A ce titre, une étude a été réalisée dans le cadre du projet de territoire sur les parcours résidentiels, qui va nous aider justement à affirmer et à prévoir des logements en adéquation avec les demandes présentes sur notre territoire.

En 2021, sur cet îlot, un bailleur social a réalisé une étude capacitaire qui prévoyait la réalisation d'une quinzaine de logements. Cela n'a pas été suivi d'effets, en raison notamment de la complexité de l'opération et du foncier multiple.

En avril 2024, la Communauté de Communes, au titre de sa compétence en matière de police spéciale de l'habitat, a pris un arrêté d'interdiction concernant les immeubles, au titre du principe de précaution, après une visite sur site par un expert mandaté par le tribunal administratif. Parallèlement, la Commune a lancé une étude de faisabilité. Le dossier RHI-THIRORI sera déposé auprès de l'ANAH en janvier 2025. L'année de prorogation de l'OPAH-RU permettra ainsi d'enclencher la stratégie foncière et de prendre en charge les bailleurs sociaux. D'ailleurs, un bailleur social s'est déjà positionné ; nous l'avons rencontré il y a très peu de temps pour définir la future opération d'aménagement. Ce qu'il est important de porter à votre connaissance, c'est également la mise en place d'une veille sur l'habitat indigne et sa périodicité.



En mars 2021, nous avons créé au sein de la Commune un comité de pilotage avec tous les partenaires concernés par le logement insalubre ou son indécence, à savoir la CAF, l'ADIL, SOLIHA qui a participé, la DDTM, la Commune, bien entendu, et la Communauté de Communes. J'en oublie peut-être, pardonnez-moi.

Le dernier COPIL a été réalisé sous la présidence de Madame la Sous-préfète de Pau, qui a souligné la qualité des échanges et salué la mise en place de cette instance, qui est unique dans le département. De même, je voulais vous informer que les 20 logements sociaux concernant le quartier de Pondeilh seront livrés au printemps prochain. Il s'agit de logements type T4 de 84 m² avec un petit jardin de 190 m², comprenant des abris jardin, ce qui est quand même assez novateur au niveau des bailleurs sociaux. Ce n'est pas toujours facile, et nous avons également demandé qu'il y ait deux places de stationnement réservées pour ces logements.

Alors effectivement, on ne peut pas réclamer deux places de stationnement, mais on a fait comprendre au bailleur social que c'était mieux pour les résidents et que fréquemment, un logement, et surtout un F4, en règle générale, a deux véhicules. Pour éviter des gênes sur la circulation publique, nous avons obtenu de leur part ces deux places de stationnement et des espaces communs également, puisqu'il y avait des anciens arbres, des fruitiers, etc... Ainsi, nous avons créé un espace commun pour les enfants de ce lotissement pour qu'ils puissent se rencontrer et que ce soit enfin un lieu d'échange également. Mais je pense qu'Anne, tu peux en parler puisque tu sièges en commission d'attribution des logements et donner un peu plus de détails.

Mme SAOUTER : Oui, alors je reviendrai sur l'attribution après cette introduction. Donc, le logement, le mal-logement et le sans-abrisme sont des questions cruciales sur notre territoire, ici comme ailleurs, et en tant qu'adjointe au social, je devais évidemment m'y investir particulièrement avec mes collègues de la commission sociale. Dès le début du mandat, je suis allée à Pau rencontrer tous les bailleurs sociaux présents sur notre territoire pour connaître leur fonctionnement, pour avoir les contacts des personnes référentes à Oloron Sainte-Marie et aussi pour affirmer mon souhait de participer au CAL, donc aux Commissions d'Attribution des Logements.

Notre CCAS étant effectivement le service instructeur, j'ai demandé à ce que la salariée qui suit les dossiers, et qui le fait d'ailleurs fort bien, puisse visiter les logements devenus vacants après un départ avant de positionner de nouvelles candidatures. Une nouvelle connaissance du parc de logements lui a ainsi permis d'encore mieux adapter ses orientations.

Je participe ensuite à chaque CAL, donc Commission d'Attribution Logement, pour avoir connaissance des dossiers, et c'est ce que nous ferons aussi pour les futurs logements de DOMOFrance qui me sont systématiquement présentés et soumis à discussion avant une validation collective au sein du CCAS et présentation auprès des Offices.

Je participe également à toutes les CLAH (Commissions Locales de l'Amélioration de l'Habitat) où je représente l'union départementale des CCAS.



Je participe aussi régulièrement aux COMEDE (Commission Départementale de Médiation) qui permettent de faire un recours pour faire valoir son droit au logement, cette fameuse loi DALO. Mon investissement dans ces diverses instances m'amène à mieux appréhender la nature des besoins et des demandes ainsi que la réalité de l'offre sur le territoire, tout ce qui peut également être appréhendé lors des COPIL Habitat Indigne mis en place par Brigitte ROSSI et dont elle vous a parlé tout à l'heure.

La participation aux CAL, aux CLAH, aux COMEDE, aux COPIL de l'habitat indigne m'a également permis de tisser des relations partenariales solides et constructives, comme par exemple en mettant en place des veilles habitat une fois par trimestre pour échanger sur des sujets que des locataires, des voisins ou des élus font remonter au CCAS, notamment pour des problèmes de trouble de voisinage ou de risque d'expulsion locative.

L'objectif étant de trouver, évidemment, autant que possible des pistes de régulation. Ces veilles ont rapidement montré leur utilité, rassemblant le CCAS, la gendarmerie, la police municipale et les médiatrices des différents offices HLM. On peut cependant regretter l'absence du SDSEI, qui ne doit certainement pas pouvoir répondre à ces nouvelles sollicitations, participant déjà aux veilles sociales organisées par le CCAS sous cette mandature et au COPIL migrant en place depuis 2016, où il participe régulièrement.

Notre travail partenarial avec l'Office 64 a donné lieu à un autre projet, celui de répondre aux besoins de logement d'urgence pour accueillir les femmes seules ou avec enfants victimes de violence conjugale.

Après avoir saisi l'opportunité que m'avait proposée le Sous-Préfet d'alors, Monsieur PECATE, à savoir déposer un projet dans le cadre du plan de relance 2021-2022, je me suis rapprochée des services du Département, de l'Office 64 et de l'Association du Côté des Femmes qui faisait déjà depuis quelques mois des permanences à Oloron Sainte-Marie pour concrétiser ce projet de logement d'urgence à travers la réhabilitation d'un bâtiment communal. Le maître d'ouvrage étant donc l'Office 64 et la gestionnaire du futur lieu l'association. Durant trois ans, des réunions, des visites de sites, des échanges, des mails et des appels téléphoniques se sont multipliés entre les différents partenaires pour enfin aboutir à écrire la dernière page du projet et boucler le budget.

Au mois d'octobre de cette année, vous avez dû le voir dans la presse, a été signé entre la Mairie et l'Office 64 le bail à réhabilitation. La livraison du bâtiment étant prévue fin de l'année 2025. Le financement est assuré par l'État, le Département et les prix contractés par l'Office HLM. Pour la Commune, c'est une opération blanche, les 3 % de participation étant l'équivalent de la redevance versée par l'Office 64. Le prix de revient du bâtiment est de 771 000 € TTC.

Je tiens quand même à préciser qu'en attendant d'intégrer le bâtiment, l'Association du Côté des Femmes recevait déjà depuis deux ans des financements pour être en capacité de mettre les femmes, avec ou sans enfants, à l'abri des violences en louant donc pour l'instant des logements en diffus.



Je tiens également ce soir à expliquer pourquoi un autre projet de logement, porté aussi par l'Office 64 et qui devait être finalisé en même temps que l'autre, a été abandonné. Il s'agissait d'un projet de résidence jeune avec la mise en place d'un dispositif que l'on appelle AISP, où l'on assure le suivi des jeunes, dans le logement et dans l'emploi. C'est l'association France Horizon qui devait gérer le lieu et assurer le suivi des jeunes. Comme pour l'Association du Côté des Femmes, France Horizon a été financé en attendant le lieu collectif pour faire vivre ce dispositif avec des locations en diffus. Mais au bout de deux ans, les orientations de jeunes éligibles à ce dispositif AISP par les divers partenaires étant trop peu nombreuses, les financements de l'État se sont arrêtés, obligeant ainsi l'association à se retirer du projet.

Donc, le projet de réhabilitation du bâtiment, tel qu'il vous avait été annoncé lors de la délibération du 20 décembre 2021, est mis en suspens. Je ne suis pas sûre, en revanche, que ce soit parce qu'il n'y a pas eu d'orientation qu'il n'y a pas de besoin ; à l'époque, si nous avons imaginé ce projet, c'est que nous savions qu'il y avait des besoins, et il y en a encore. Apparemment, il n'y en a pas suffisamment pour justifier un tel financement, mais je peux vous dire que, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu au CCAS deux jeunes de 20 et 21 ans qui se sont fait mettre à la porte et qui dorment dans leur voiture. Ils auraient très bien pu entrer dans ce dispositif, mais en tout cas, le projet est en suspens. L'Office 64 ne s'est pas encore retiré ; espérons que d'autres projets verront le jour, comme dans d'autres logements vacants, mais qu'il est nécessaire, au préalable, de bien connaître la situation. Brigitte va justement pouvoir dire ce qui a été mis en place à ce sujet pour étudier cette vacance disponible.

Mme ROSSI : Merci, Anne. Simplement, j'ai oublié ce n'est pas un détail, lors du COPIL qui a été créé pour l'habitat indigne, en mars 2021, plus de 200 dossiers qui ont été instruits, ce qui signifie aussi que cela favorise maintenant les gens qui peuvent déposer sur une plateforme appelée Histologe et signifier tous les désordres, les problèmes d'insalubrité ou autres. Cela favorise également la parole, nous permettant d'étudier certaines situations et de suspendre certaines allocations versées par la caisse d'allocations familiales lorsque c'est nécessaire.



Conformément au règlement d'intervention voté au Conseil municipal du 27 septembre 2021, le budget prévisionnel pour les aides aux travaux serait le suivant :

	Année 2024/2025	
Propriétaires occupants		
Logements indignés ou très dégradés	4	4 000 euros
Autonomie	10	/
Lutte contre la précarité énergétique	10	/
Propriétaires bailleurs	20	30 000 euros
Logements Ma Prime Rénov/copropriété Justice	8	/

Pour vous dire que le point sur l'ingénierie complémentaire est effectivement important, tout d'abord au sein de notre Commune puisque nous avons recruté une personne qualifiée en architecture, en patrimoine et en analyse structurelle des bâtiments. Cette personne a intégré le service urbanisme et va accompagner et suivre l'OPAH-RU ainsi que l'opération façade en collaboration avec la cheffe de projet PVD, mais également au sein de la Communauté de Communes dans le cadre du projet de territoire.

Une chargée de mission foncier/habitat rédige une méthodologie pour la création, notamment, d'un observatoire du logement. Les sources de connaissance de la vacance sont diverses. Nous avons l'occasion d'en parler, mais nous ne connaissons toujours pas le chiffre exact qui concerne, en tout cas, notre Commune, car nous n'avons pas de quantification fiable des logements vacants. Nous ne savons pas les localiser afin de pouvoir qualifier les mécanismes à l'œuvre.

Ainsi, ce qui sera préconisé, en tout cas dans le cadre de cet observatoire, se déroulera en trois temps, voire quatre. D'abord cartographier la vacance actuelle dans la ville, ensuite comprendre pourquoi cette vacance existe, effectuer un travail de terrain, analyser les raisons de la vacance et déployer une stratégie d'intervention.

Il convient de préciser qu'il existe une différence entre ce que l'on appelle la vacance frictionnelle ou de courte durée, qui est généralement liée au fait que le logement vacant est un logement inoccupé proposé à la vente ou à la location pour une courte durée, déjà attribué à un acheteur ou un locataire en attente d'occupation, et ce que l'on appelle la vacance structurelle, qui est soit en attente de règlement de succession, soit maintenue vacante et sans affectation précise par le propriétaire.



Cela peut également être dû à des causes telles que le logement vétuste, la précarité énergétique, ou effectivement, c'est là qu'il faudra agir, identifier les propriétaires de ces logements et voir de quelle manière nous pouvons les accompagner pour avoir une stratégie d'intervention efficace.

Afin de poursuivre l'animation de l'OPAH-RU pour l'année 2025, et cela en cohérence pour le suivi des dossiers, il a été proposé de prolonger le marché confié aux prestataires SOLIHA et LE CREUSET MÉDITERRANÉE.

Conformément à l'article L. 1414-4 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres, s'étant réunie le 14 novembre 2024, a validé l'avenant de prolongation du marché pour un montant de 56 500 € HT. (Mission de base 51 500 € HT et interventions en copros dégradées 5 000 € HT).

Le plan prévisionnel de financement de la mission de base s'établit comme suit :

	Taux %	Montant (HT)
ANAH	50 %	25 750 €
Région Nouvelle-Aquitaine	19 %	10 000 €
CCHB	10 %	5 150 €
Commune d'Oloron Sainte-Marie	21 %	10 600 €
	100 %	51 500 €

Durant l'année de prorogation, le territoire s'engage à préparer une nouvelle opération qui se substituera à l'actuelle à partir du 1^{er} décembre 2025. Le bilan sera tiré de la présente convention et une étude pré-opérationnelle sera menée.

Les contenus de cette étude seront les suivants :

- Etude du contexte d'intervention pour dégager les enjeux d'amélioration de l'habitat (caractéristiques du marché immobilier, statuts d'occupation, comportements et capacités financières des propriétaires, stratégies des investisseurs/promoteurs, dynamiques urbaines, consommation d'énergie, vieillissement, copropriétés, qualités architecturales et patrimoniales),
- Évaluation de l'OPAH-RU 2019-2025 : mesurer l'opérationnalité de l'OPAH-RU au regard des moyens mobilisés,
- Réflexion sur les dispositifs et outils à reconduire : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH - RU), Opération Programmée d'Amélioration Copropriétés dégradées (OPAH-CD), Opérations de Restauration Immobilière (ORI).



Opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable (RHI) ou de traitement de l'habitat insalubre, remédiable et des opérations de restauration immobilière (THIRORI) et articulation avec les autres politiques publiques (Pacte territorial),

- Calibrage pré-opérationnel des dispositifs à développer.

Le calendrier prévisionnel proposé pour l'année 2025 est le suivant :

- Février 2025 : Lancement de l'appel d'offres pour la réalisation de l'évaluation de l'OPAH-RU 2019-2025 et d'une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH-RU,
- Mars 2025 : Recrutement et lancement de l'étude,
- Juin 2025 : Comité de pilotage de rendu intermédiaire des conclusions de l'étude et présentation d'une ébauche de convention OPAH-RU avec l'ensemble des partenaires (État, Région, CD, CCHB, CAF, PROCIVIS, etc...),
- Juin à septembre 2025 : Retour des partenaires sur l'ébauche de convention et finalisation de l'évaluation et de l'étude pré-opérationnelle,
- Septembre 2025 : Comité de pilotage de rendu des conclusions de l'étude, présentation et validation de la convention OPAH-RU,
- Septembre 2025 : Consultation pour le suivi-animation de la nouvelle OPAH-RU,
- Décembre 2025 : signature de la nouvelle OPAH-RU et attribution du marché de suivi-animation.

Vu le projet d'avenant ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ci-annexé,

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'OPAH-RU ci-annexé,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour solliciter les subventions de l'ANAH, du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,



- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du marché de suivi/animation de l'OPAH-RU avec SOLIHA et LE CREUSET MEDITERRANNEE ainsi que tous les documents s'y rapportant,

- **PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la Commune.

M. le Maire : Bien, merci Brigitte pour cet exposé très documenté. Il fallait faire un tri, essayer d'être le plus synthétique possible et être transversal également, parce que ce sont des domaines qui intéressent à la fois le social, l'animation, la jeunesse. Enfin, tous les élus peuvent apporter leur contribution. Et puis, il faut insister sur ce que tu as dit à la fin de ta présentation, à savoir que le Conseil départemental a retenu. Alors nous avons demandé trois ans pour nous caler par rapport à l'ORT, c'est un an. Mais voilà, cela nous met avec un calendrier très rythmé, cela nous oblige et nous met dans l'obligation de travailler dès à présent sur la deuxième génération de ce type de dispositif, c'est-à-dire l'OPAH-RU, qui démarrera à l'issue de celui-ci et qui sera prorogée si, en tout cas, vous le votez.

Après, j'imagine que vous avez lu les annexes où Brigitte a puisé également une partie de sa rhétorique. Y a-t-il des questions ? Monsieur LABARTHE et Monsieur BAHOUIM après.

M. LABARTHE : Oui, je céderai bien volontiers la parole à Monsieur BAHOUIM tout à l'heure. Je vais essayer de résumer un peu. Vous nous avez beaucoup parlé des réalisations qui ont été faites, notamment de la requalification de rues et de places à Oloron Sainte-Marie. Vous avez évoqué la Rue de Révol, la Rue Louis Barthou, la Rue Camou, la Rue Navarrot. Moi, je voudrais que l'on parle un peu aussi des coins oubliés de la Ville d'Oloron Sainte-Marie, qui, à mon sens, méritent donc une requalification et dans l'urgence.

Je vais parler de la place des Oustalots, de la Rue des Oustalots, qui peuvent donc bénéficier d'une requalification compte tenu des commerces qu'il y a autour, mais aussi d'un accès à des commerces. Cette rue pourrait même bénéficier des avantages pour la réhabilitation de certains immeubles.

Si je dis cela, c'est tout simplement parce que j'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises en aparté, bien sûr, avec des élus, notamment avec l'adjoint en charge des travaux de la Commune. La Rue des Oustalots une petite rue étroite qui voit aujourd'hui circuler plus de 3 000 véhicules par jour. Cela devient invivable et dangereux. Comme cette voie est à sens unique, elle est ouverte dans les deux sens aux cyclistes, ce qui, à mon avis, provoquera un jour des accidents, même très graves, ce que je ne souhaite pas.

Je demande simplement qu'on puisse également s'orienter vers ces secteurs de la Ville qui en ont besoin. Je le répète, il y a des commerces, il y a la proximité des grandes surfaces, et aujourd'hui, ce secteur est très fréquenté. Il suffit de venir faire un tour, je fais des comptages, et je crois que cela mérite qu'on s'y attache.

Je comprends qu'il y a le centre-ville, mais là-aussi, c'est le centre-ville, car le centre-ville s'est déplacé. Aujourd'hui, il est en haut, il n'est pas en bas, il est en haut.



Alors, je pense qu'il est impératif qu'on travaille sur ce sujet. C'est un sujet important. Je crois d'ailleurs que Mariette MARTY a travaillé là-dessus, puisque, du temps où j'étais dans la majorité, ce dossier avait été étudié. Vous allez le découvrir, mais vous l'avez entre les mains, car vous en avez parlé tout à l'heure aussi du quartier Notre-Dame. C'est toujours dans le projet de Mariette MARTY, qui avait été donc à l'époque initié par nous.

Alors, je demande tout simplement parce que je veux qu'on se préoccupe de ce problème, qui est à mon avis très grave. Je vous le dis, un jour il y aura des accidents très graves à ce niveau. Je ne trouve vraiment pas les mots assez forts pour dire qu'on ne peut plus considérer que ces voies puissent aujourd'hui être ouvertes à la circulation à plus de 3 000 véhicules par jour, alors qu'on peut tout juste y passer pratiquement en vélo.

M. le Maire : Ne t'inquiète pas, André, tu as bien trouvé les mots. Marie-Lyse, tu veux répondre ?

Mme BISTUÉ : Oui, juste dire qu'on ne peut que partager ce qu'André LABARTHE vient de dire, c'est ce qui est partagé dans tous les comités de quartier. Alors, tu as parlé de la Rue des Oustalots, mais dans d'autres quartiers, on parle aussi d'autres rues.

On a essayé en mettant ponctuellement quelques aménagements ici ou là, mais on voit bien qu'on est au bout de ces aménagements et, maintenant qu'on sait que la Rue Louis Barthou sera semi-piétonne, que la Rue de Révol a définitivement un sens montant, il faut qu'on considère la circulation de manière plus globale au niveau d'Oloron Sainte-Marie.

On y travaille. Justement aujourd'hui il y a eu encore une visioconférence pour imaginer, en fonction des zones commerciales et des sens de rues structurantes, un sens de circulation, mais de manière globale, car si on fait quelque chose sur cette rue, on déversera la circulation sur d'autres. Il faut qu'on anticipe tout cela et nous ferons participer les habitants ; tu seras le bienvenu quand nous aurons une proposition, tout comme nous proposerons à quelques représentants des comités de quartier, puisque les meilleures personnes pour conclure cette étude sont les usagers des quartiers eux-mêmes.

M. LABARTHE : Pardon, je reviens simplement sur ce que j'ai dit. J'ai bien écouté ce que tu as dit, de toute manière, il est évident qu'il faut qu'il y ait un nouveau plan de circulation, donc cela ne peut pas durer comme ça. Mais si j'insiste là-dessus, ce n'est pas parce que c'est la Rue des Oustalots, c'est à cause de la circulation : plus de 3 000 véhicules par jour passent là. C'est impressionnant !

Mme BISTUÉ : On est bien d'accord. Ce sont souvent des gens qui n'ont rien à faire là, mais qui évitent une rocade...

M. LABARTHE : ... Mais 99 % des gens n'ont pas rien à faire là !

Mme BISTUÉ : Qui évitent un dos d'âne, qui évitent une rocade pour éviter les camions et qui prennent un raccourci...

M. LABARTHE : ... C'est ça !



Mme BISTUÉ : Ce qui est très désagréable pour tous les gens qui y habitent. Ça vaut pour cette rue, mais ça vaut pour d'autres aussi et c'est pour ça qu'il faut le voir de manière globale.

M. LABARTHE : Oui, mais je pense qu'il y a urgence à ce niveau-là.

M. le Maire : La difficulté, c'est qu'on ne peut pas tout faire en même temps et c'est justement pour ça qu'on vous demande de proroger d'un an et qu'on se lance déjà dans une génération...

M. LABARTHE : ... Oui, c'est un sujet que j'ai abordé il y a quand même quelques années déjà !

M. le Maire : Oui, mais le plan de Mariette MARTY, nous ne prétendons n'avoir rien inventé entre le moment où Mariette MARTY était venue dans la mandature précédente à Oloron Sainte-Marie pour réfléchir sur l'aménagement d'Oloron Sainte-Marie et notre arrivée. Il y a eu le COVID, il y a eu l'Ukraine, etc... Mais en plus, il faut être mesuré, comme tu l'as été d'ailleurs et modeste, parce que parfois ce sont les circonstances qui déclenchent. Et là, la circonstance à la Rue Louis Barthou avec le réseau de gaz dont nous avons appris qu'il était fichu et qu'il fallait le réhabiliter. Ensuite, la Rue de Révol ... Maintenant, je vous ai parlé du caractère inéluctable de la continuité, parce qu'on a besoin de s'occuper de bichonner un peu ce quartier Notre-Dame qui est peut-être celui qui a le plus souffert dans l'histoire, car il a été coupé par les déviations, par des ponts, et nous avons besoin de nous en occuper. S'en occuper, c'est aussi s'occuper de son marché et essayer de continuer ce trait d'union pour que la déambulation se fasse depuis Sainte-Marie, depuis la Rue des Oustalots, à l'autre bout, jusqu'ici, à Notre-Dame.

M. LABARTHE : J'insiste encore et je termine, mais il faut tenir compte de l'évolution qui a eue au niveau de ce quartier. Il n'y avait qu'une grande surface, aujourd'hui il y en a plusieurs, et donc nous attirons tout Oloron Sainte-Marie qui passe dans cette rue.

Si vous voulez, nous pouvons y aller demain matin. Je vous invite donc à faire un contrôle, vous allez voir le nombre de véhicules qui passent. Quand je dis 3 000, il y a des pointes où il y a davantage de véhicules qui passent sur ce secteur.

M. le Maire : Cela les concerne, quel que soit leur mode de déplacement, que ce soit en voiture, bien sûr, mais aussi à pied ou à vélo. Nous ferons une parenthèse pour les cavaliers, qui sont moins nombreux.

Mme BISTUÉ : Pour les travaux du réseau de chaleur, avec Marie SAYERSE, qui n'est pas là ce soir, nous avons fait du porte-à-porte dans cette rue. Ce que tu dis est vraiment vrai. Les gens nous disaient que pour les travaux, il faut en passer par là ; il y aura un début et une fin. Par contre, nous souhaitons travailler sur la circulation de cette rue. Comme je te le dis, c'est partagé dans tous les comités de quartier, donc il faut que nous le voyions globalement pour ne pas mettre le bazar ailleurs où il n'y en a pas aujourd'hui. Il faut vraiment que nous réfléchissions à un plan de circulation à Oloron Sainte-Marie.



M. le Maire : Très bien, merci. Pierre BAHOU ?

M. BAHOU : Je vous remercie de vos prises de parole. Alors, puisque, bien entendu, le logement touche aussi à l'économie et au social, et qu'il a tout à fait justifié vos interventions, Monsieur le Maire, Mesdames BISTUÉ, ROSSI, et Monsieur CONTOU-CARRÈRE, vous vous satisfaisiez tout à l'heure du volume plus important de mutations et de cessions qui montraient un certain dynamisme en matière immobilière dans la Rue Louis Barthou. Comment ne pas lier une telle manifestation d'une reprise économique locale avec le fait qu'on ait piétonnisé cette rue et qu'on ait finalement permis la pérennité d'un certain nombre d'investissement d'une part et de comportements de consommation d'autre part ? Mais vous l'avez souligné nettement avant moi, force est de constater que dans notre ville, il y a un certain nombre de pesanteurs qui font que tout se passerait comme si ces immenses efforts de rénovation, ces travaux de viabilisation ou de requalification étaient sous-valorisés. Pourquoi ? Parce que, d'une part, le bruit induit par la circulation automobile fait se déporter un certain nombre de personnes plutôt vers la périphérie que vers le centre-ville, et il en résulte que les quartiers du centre-ville d'Oloron Sainte-Marie ne sont pas investis par une population représentative d'Oloron Sainte-Marie.

En d'autres termes, si l'on se fie aux données cartographiques de l'INSEE, ce sont les ménages ayant une relative aisance économique qui ont la possibilité de choisir d'habiter la périphérie de la ville. On le constate, puisque les niveaux de vie par pâté de maison sont en moyenne plus élevés dans la périphérie et dans un certain nombre de quartiers plutôt qu'en centre-ville, ce qui devrait nous interpeller. Par ailleurs, à Oloron Sainte-Marie, il n'y a pas une certaine égalité en ce qui concerne la possibilité de s'approprier l'espace public. Les riverains du centre-ville ont moins que les autres la possibilité de se promener et de jouir d'une commune à la circulation apaisée et propice à la promenade.

Ainsi, on ne constate pas d'avancée en la matière ces dernières années et, pire encore, cette omniprésence de la circulation automobile, que vous déploriez à juste titre, fait que trop d'éléments en cascade nous arrivent. On se demande quels seront les investisseurs qui voudront investir dans le centre-ville s'il n'y a pas derrière la possibilité d'y loger des personnes souhaitant y vivre ou d'y mener des opérations commerciales pouvant compter, par exemple, sur une fréquentation de touristes.

On déplore régulièrement l'inanité des suivis du Plan Vélo intercommunal, voté pourtant en 2021, et pour lequel notre Ville, pourtant la Ville centre, la Ville modèle finalement, ne donne pas l'exemple.

Encore au mois de mai, à l'occasion des réflexions de la commission urbanisme, lorsqu'il s'agissait de proposer la réalisation d'aménagements, par exemple cyclables ou décarbonés, sur la Rue Charles et Henri Moureu, comme le prévoit la loi lors de travaux de réflexion sur la voirie, on nous a dit que, de toute façon, cette rue est à double sens de circulation automobile, il n'y a pas d'espace. Cette remarque, on l'entend à peu près partout, et concernant ces types de mobilité, encore une fois, l'absence de plan de circulation automobile nous empêche de faire quoi que ce soit en matière d'avancée concernant les transports à pied ou à vélo.



Donc, ce constat est que, finalement, notre Commune accuse un certain retard sur notre siècle, sur les exigences du temps présent, et même par rapport à d'autres communes du département qui, elles, ont nettement pris la mesure du problème et sont allées significativement de l'avant.

Alors, il ne s'agit pas ici de pointer les responsabilités des unes ou des autres, car c'est trop facile. En revanche, ce que nous souhaitons, c'est annoncer ici publiquement, à l'occasion de cette réflexion commune, que lors de la commission urbanisme et j'insiste urbanisme et cadre de vie, du mercredi 11 décembre, nous ferons donc la proposition d'un plan de rationalisation de la circulation automobile, optimisant par des sens uniques l'espace qui pourra être dévolu à la redynamisation de cette ville. Nous formulerons donc un plan de rationalisation qui sera un document de travail, afin que nous puissions enfin avoir un plan de la circulation adapté à nos besoins et qui résoudra enfin un certain nombre de problématiques.

M. le Maire : Bien, merci Monsieur BAHOUM, mais vous parlez d'or. La difficulté, c'est effectivement que vous attribuez le fait que la Rue Louis Barthou, à certains moments, il ne faut pas crier victoire, est plus vivante parce qu'elle est piétonne, oui, c'est vrai, quand il fait beau. Néanmoins, il y a des commerçants qui commencent à trouver le temps long quand il pleut toute la journée, et qui ont parfois même un peu de nostalgie pour les voitures qui passaient et qui pouvaient observer les vitrines qu'ils aménageaient à l'époque de Noël. Faites donc un parallèle entre les revenus des foyers et le pavillonnaire classique qui est à la périphérie ou dans les villages voisins. Il est vrai qu'à une époque, et cela continue encore un peu, les habitants d'Oloron Sainte-Marie, dont les revenus étaient relativement corrects, étaient un peu effrayés par la requalification. Il y avait moins d'aide à la rénovation qu'il n'y en a maintenant, et ils allaient souvent chercher des mètres carrés en plus grand nombre afin de pouvoir installer leur maison, le pavillon, le garage à venir, la piscine potentielle, etc... Je note que la liste des droits de préemption que vous voyez à chaque Conseil municipal l'accrédite. Il y a un changement de pratique, c'est-à-dire que des personnes aux revenus convenables achètent plutôt des petites maisons de ville pour être au centre de la ville, à côté des commerces, et pour n'avoir, par exemple, qu'une seule voiture. Enfin, en tout cas, ils nous le disent. Les jeunes générations sont, me semble-t-il, un peu dans cette logique aussi. Il existe toujours des vellétés d'acheter grand, au milieu de la forêt ou en haut de la colline, mais cela va être réduit par les orientations réglementaires qui nous sont proposées dans la réduction de l'artificialisation des sols.

Alors, il y a trop de voitures, oui, je partage avec vous. Il faut plus de vélos, oui, je partage avec vous aussi. Vous faites votre la réflexion de CHIRAC : « la maison brûle et puis on regarde ailleurs » Il y a urgence, je partage avec vous, mais ce que vous ne mesurez peut-être pas tout à fait, c'est la résistance aux habitudes prises.



Il n'y a rien de plus difficile que de remettre en question les habitudes et tout ce que vous énoncez en termes de réchauffement climatique, en termes de dépenses pour la voiture et pour les déplacements, pour la mobilité qui coûte parfois davantage que l'alimentation de la famille. L'éducation des enfants représente parfois le premier budget des familles, et c'est d'ailleurs ce qui a en grande partie contribué à la naissance du mouvement des gilets jaunes dans les périphéries des grandes villes et des métropoles. A l'époque, c'était cela, puis cela s'est un peu dilué. Concernant le vélo, vous avez effectivement évoqué les conclusions du comité de pilotage, Jean CONTOU-CARRÈRE, et Sami s'en rappelle aussi. Sami, veux-tu dire deux mots, et Jean CONTOU-CARRÈRE aussi, sur cet axe particulier qui mène à la Gare ? De plus, la Gare a été aménagée il y a quelques années pour mettre en place des politiques, ce n'est pas joli le mot, mais de rabattement vers la Gare avec des parkings gratuits et la mise à disposition de trains, du moins quand ils sont à l'heure et qu'ils arrivent, sans servir de variable d'ajustement pour les circulations régionales. Nous avons intégré tout cela. Sami ?

M. BOURI : Oui, essentiellement pour être un peu redondant, mais j'ai envie de le dire aussi avec force parce qu'effectivement, si l'on partage les constats généraux et les grandes tendances de ces dernières années, voire de ces dernières décennies, on ne peut pas dire qu'il ne se soit rien passé, particulièrement à Oloron Sainte-Marie, ces derniers mois ces dernières années, quant à la redynamisation à la fois économique et du logement du centre-ville, notamment la Rue Louis Barthou. Il y a effectivement de nouvelles installations. Ce n'est pas un bouleversement, ce n'est pas un contresens complet qui est en train de se passer aujourd'hui, mais enfin, il y a des freins très forts et des inflexions très significatives.

Quant aux conclusions de notre commission du mois de mai, elles ne disaient pas qu'on ne pouvait rien faire, elle disait qu'on allait y travailler. Alors effectivement, nous sommes en retard sur le travail et nous ne pourrions regarder qu'avec le plus grand soin et l'intérêt communal le plan de rationalisation que vous allez nous proposer, parce que nous sommes déjà en train d'y travailler aussi. On pourra évidemment comparer et converger là où il faudra le faire, notamment en ce qui concerne la place de la cyclabilité, je veux dire des vélos, bien sûr.

M. le Maire : Jean, tu voulais rajouter un mot ?

M. CONTOU-CARRÈRE : Oui, juste pour l'Avenue Charles et Henri Moureu, parce que cela fait plus d'un an et demi que nous y travaillons, Monsieur BAHOU. C'est dommage parce que j'ai les plans de l'esquisse et du projet dans la voiture. C'est pour cela d'ailleurs qu'on avait, je l'avais dit dans un précédent Conseil, commencé par refaire tout le réseau d'eau afin de pouvoir travailler sur la requalification de la rue elle-même.



Donc, ce qui est prévu pour l'instant sur le projet que nous avons, c'était de partir de la rue et de visualiser la Rue Charles et Henri Moureu en partant du Cinéma, par exemple, pour aller jusqu'à Sainte-Marie. Donc, sur la partie haute de la rue où il y a un grand talus, nous avons une rue qui est très large à ce niveau-là et c'est sur cette rue-là que nous pourrions conserver le croisement de deux véhicules. Sur la partie droite, nous mettrions les piétons et sur la partie gauche, nous pourrions réaliser des pistes cyclables scindées en deux, protégées de l'axe routier. C'est l'étude sur laquelle nous sommes en train de travailler et qui permettrait à la fois de descendre et de monter, de se croiser en toute sécurité sur le plan vélo.

On avait un problème en arrivant au niveau du pont SNCF et du Cinéma, car il y a un rétrécissement. Cela fait qu'au niveau du croisement qui part après vers l'Avenue du XIV juillet, nous avons travaillé sur une possibilité de laisser les piétons qui seraient à ce niveau-là. Les cyclistes pourraient traverser avec un passage clouté, devant le Cinéma, ce serait en sens montant pour les vélos qui traverseraient sur le passage clouté à ce niveau-là et qui pourraient ensuite remonter après sur la piste sécurisée. Nous ouvririons ensuite la totalité, comme vient de le dire Monsieur le Maire, des pistes cyclables de la Gare et de l'Avenue Sadi Carnot. Voilà aujourd'hui le projet.

Après, bien évidemment, c'est une question de financement, car le coût est assez important. C'est donc un projet que nous aurons assez vite et que nous prioriserons, mais dans les années à venir.

M. le Maire : Il faudra surtout en parler à la prochaine commission, afin que le projet, conçu sur la base de ce qui a été dit dans plusieurs de nos réunions, soit abordé d'une manière la plus collaborative possible. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BISTUÉ : Oui, juste pour répondre à Monsieur BAHOU, je dirais que vous allez réfléchir. Je sais que nous mettons beaucoup de temps et que nous avons perdu beaucoup de temps, mais comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, la culture, ce n'est pas très facile à changer. Il est vrai que nous n'avons pas, comme dans certaines grandes villes, la culture du transport en commun ou celle de circuler à vélo, car sinon, en voiture, nous n'avancions pas assez vite.

Je me souviens quand nous avons mis en place la navette, nous nous faisons moquer parce que la navette circulait avec deux personnes dedans. Aujourd'hui, il y a une seconde navette, les navettes fonctionnent très bien, les gens ont pris l'habitude de se déplacer avec et je pense qu'il faut encore accorder un peu de temps. Je me souviens quand nous travaillions ici en comité de pilotage pour les travaux de la Rue Louis Barthou avec les commerçants et les habitants, puisque ceux-ci habitent aussi dans la Rue Louis Barthou, il y avait des personnes qui nous disaient que si on ne peut pas se garer devant sa porte c'était inconcevable et ce n'était pas possible de vivre dans cette rue. Il y avait une dame qui venait de Bordeaux et qui disait : « mais enfin, je ne comprends pas quel est le problème, on peut se garer à la Sous-Préfecture, en bas de la Rue Labarraque, au parking SOUVIRON, au Tribunal, en bas du Biscondau ». Finalement tous ces parkings sont à trois-quatre minutes, donc en arrivant des rocade, on peut stationner et circuler ensuite à pied ou en voiture. Mais je pense qu'il faut encore un peu de temps pour que les gens l'intègrent



et je pense que les jeunes l'intègrent davantage que nous ; ils se déplacent très bien pour aller au collège avec les navettes et eux ne se posent pas cette question.

M. le Maire : Bien, merci. Monsieur BAHOUM ?

Mme BISTUÉ : Mais il y a urgence.

M. BAHOUM : Je ne vais certainement pas redire les arguments ni les développer davantage, mais ce soir, nous sommes quand même tous en train de dire qu'il faut un plan de circulation. Je crois que c'est cela qu'il faut rechercher collectivement et le plus rapidement possible, car c'est clairement le nœud gordien de cette ville et cela rejailit sur tant d'aspects.

Alors, simplement en aparté, c'est vrai que depuis 20 ans, les élections au 2^{ème} tour, sauf la dernière, se sont quand même jouées à pas grand-chose, un point de pourcentage, je crois même sept voix si je me souviens bien d'une certaine année. Donc, c'est vrai que dans un cas comme ça, nous pouvons être un peu fébriles, c'est-à-dire que s'il y a quelqu'un qui s'énerve parce qu'on l'empêche de se garer à tel endroit, c'est quand même potentiellement une voix, voire deux. Mais au-delà de la boutade, je ne le dis pas nécessairement pour vous, mais ce soir, nous sommes tous de tous bords politiques et de tous groupes, si je ne me trompe pas, à considérer qu'il faut un plan de circulation. Ça y est, la culture a eu le temps de mûrir, et donc il faut un peu se dire que nous sommes en 2024, bientôt l'année suivante, et nous ne sommes pas là pour ménager des situations qui sont inacceptables aujourd'hui.

Donc, il nous faut un courage politique. Certes, il y aura toujours des personnes qui ne seront pas nécessairement d'accord, mais si vous permettez que ce débat ait lieu dans des conditions de démocratie, c'est-à-dire avec des arguments qui s'opposent d'un point de vue respectueux et rationnel, et qu'à la fin une décision qui tranche est prise, c'est cela la démocratie. Le pire, c'est de se dire qu'on ne peut rien changer ou alors de laisser l'inertie se résorber telle quelle, car finalement, c'est ce qui nous amène systématiquement dans le mur, politiquement parlant. Mais je crois, ce soir, au vu des échanges qui ont eu lieu, que nous sommes à la bonne époque pour avancer à l'étape suivante.

Mme BISTUÉ : Nous y allons, et comme je le disais tout à l'heure, maintenant que les rues structurantes ont définitivement leur sens, c'est le moment de le faire en cohérence.

M. CONTOU-CARRÈRE : C'est tout nouveau, nous ne pouvons pas en dire plus, mais ce matin, le responsable voirie et notre directeur technique adjoint étaient en visioconférence avec un bureau d'études spécialisé pour voir la meilleure façon de commander cette étude.



M. le Maire : Clément SERVAT a demandé la parole. Ce n'est pas de la frilosité, Monsieur BAHOU, on peut nous taxer de tous les défauts, mais parfois il faut aussi avoir un peu de courage et considérer qu'une victoire ne passe pas par tous les renoncements. C'est le temps de la mise en pratique, nous l'expérimentons en ce moment en ayant élargi, la navette périurbaine aux communes voisines à la demande de tous les maires des communes voisines et même de celles de plus loin qui souhaitaient que cela soit fait. Mais pour l'instant, cela se traduit par une fréquentation extrêmement faible, cela fait quelques mois que cela dure. Alors, cela va certainement prendre, car c'était pareil à Oloron Sainte-Marie, c'est vrai, Marie-Lyse l'a dit, mais le temps de la mise en route est long. Bien sûr, si nous mettons des sens interdits à toutes les voitures dans toutes les rues, il faut aussi prendre en compte une partie de la population qui vient de l'extérieur. Tout cela va se construire avec des habitudes un peu plus urbaines qui vont être prises. Paradoxalement, les touristes empruntaient longtemps davantage la navette que les locaux, car ils étaient habitués à cette pratique lorsqu'ils venaient de Bordeaux, de Nantes, de Paris ou d'ailleurs. Actuellement, dans les communes voisines comme à Ledeuix, Goès ou ailleurs, à Moumour, ce sont plutôt des personnes arrivées assez récemment qui ont adopté ce réflexe, et non les autres. Clément ? Tu passes la parole à André LABARTHE ?

M. LABARTHE : Oui, je passerai la parole à Clément après. Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure. On vient d'évoquer le plan de circulation. Je vous l'indique aujourd'hui, on parle de l'Avenue Charles et Henri Moureu. Vous avez justement toute la circulation qui est aiguillée par l'Avenue Charles et Henri Moureu, qui prend la Rue des Trams et qui aboutit aujourd'hui à la Rue des Oustalots. C'est exactement ce qui se produit aujourd'hui, on ne peut plus descendre la Rue de Révol, tout est bloqué, toute la circulation s'effectue par là. Vous avez des gens qui arrivent du quartier Notre-Dame et ailleurs, qui passent donc par le centre-ville, qui montent à l'Avenue Charles et Henri Moureu, Rue des Trams, Place des Oustalots, et toute la circulation passe dans ces petites rues qui, aujourd'hui, n'ont plus lieu d'accueillir cette circulation. C'est tout. Je voulais le rappeler, c'est tout à fait logique avec ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. le Maire : Nous partageons. Le choix de la Rue de Révol en montée, nous l'avons pris collectivement ; cela obéissait aussi à la volonté de ne pas isoler le quartier et de permettre aux commerçants d'accueillir les gens. Donc, il y a plusieurs paramètres, mais tu as raison. Allez, Clément.

M. SERVAT : Merci, Monsieur le Maire. Donc, oui, ce soir, vous avez décidé de consacrer un Conseil municipal principalement sur le sujet de l'habitat. C'est l'une des priorités urgentes de notre ville, et nous sommes tous d'accord là-dessus.



Nous souhaitons partager notre impression par rapport à ce que vous nous avez présenté ce soir. Il nous semble que vous cherchez à vous donner bonne conscience et à vous justifier ; en tout cas, c'est l'impression que nous avons eue, ou à faire de la communication sur une question où vos résultats parlent pourtant d'eux-mêmes. C'est même vous qui l'avez dit ce soir : « cela prend du temps et vous avez eu du mal à démarrer un peu sur ce sujet ». Nous aurons l'occasion de revenir lors des prochaines délibérations sur vos carences en la matière, mais je souhaiterais intervenir sur l'avenant à la convention OPAH-RU. Dans votre délibération, vous reconnaissez vous-même que le compte n'y est pas, et vous l'avez reconnu. Si les objectifs sont bien remplis pour ce qui est des opérations d'amélioration de l'habitat concernant les propriétaires bailleurs, ils sont très loin d'être atteints en ce qui concerne les logements des propriétaires occupants. Vous vous engagez dans votre convention initiale à améliorer 175 logements, et vous ne parvenez qu'à en améliorer 67, soit à peine plus d'un tiers de vos objectifs. Ce constat assez peu glorieux ne s'accompagne d'aucune remise en question de votre volonté politique à faire de la question de l'habitat l'une des priorités de votre action. Plusieurs éléments interpellent. Nous connaissons tous l'enjeu de la transition démographique très marqué en centre-ville ; le vieillissement accéléré de la population est supérieur à la moyenne départementale. Il est donc très regrettable que cette vulnérabilité et ce phénomène d'isolement n'aient pas été traités et considérés avec une attention particulière au moyen d'actions spécifiques. Il est vrai aussi que la part des ménages seniors locataires de leur logement vivant en centre-ville est élevée, mais les aides sont aussi mobilisables pour les locataires avec l'accord du propriétaire pour la réalisation des travaux. Ce n'est donc pas véritablement un frein ; c'est aussi une question de connaissance, d'observatoire permettant la prise de décision et la mise en œuvre d'outils adaptés pour répondre à ces enjeux. Des partenariats ont-ils été renforcés afin de détecter des situations complexes dans les logements ? Vous avez identifié les responsables de cet échec : « c'est la faute du COVID, c'est la faute de l'architecte des bâtiments de France et d'interventions ponctuelles dans des collectifs ». Vous nous dites que le COVID est passé par là et qu'il n'a pas été possible d'apporter une dynamique les premières années.

Si c'était le cas, nous aurions dû constater une intensification des résultats obtenu à compter de 2022, mais aujourd'hui, il est évident que ce n'est pas le cas.

Concernant la thématique de l'amélioration énergétique des logements, vous l'avez également évoquée ; nous pouvons considérer approximativement qu'il y a environ 610 passoires énergétiques à Oloron Sainte-Marie, avec une forte proportion en centre-ville.

Enfin, concernant les logements vacants, nous sommes cinq ans après la signature de la convention initiale et vous n'avez toujours pas de données précises sur ce sujet capital. Vous l'avez également dit ce soir. C'est pourtant là aussi un axe fondamental d'une OPAH visant des actions d'incitation et parfois même contraignantes auprès des propriétaires de logements pour une remise sur le marché. Ce constat, assez peu glorieux, ne s'accompagne d'aucune remise en question, même si vous dites que vous allez accélérer et que vous allez faire l'effort nécessaire la dernière année de votre mandat. Nous doutons que la question de l'habitat soit l'une des priorités de votre action au regard cette volonté politique défailante.



M. le Maire : Tu as fini ?

M. SERVAT : Oui, c'est bon.

M. le Maire : Non, parce qu'après un tel réquisitoire, je m'attendais à quelques propositions.

M. SERVAT : Mais je vous les ai faites !

M. le Maire : Non, lesquelles ?

M. SERVAT : Je vous les ai faites, regardez. Concernant, par exemple, il est regrettable que cette vulnérabilité, ce phénomène d'isolement, n'ait pas été traité, considéré avec une attention particulière. Donc, avez-vous fait un repérage à domicile ?

M. le Maire : Oui, c'est fait.

M. SERVAT : Vous l'avez dit dans cette rue.

M. le Maire : Je pense qu'Anne SAOUTER peut t'en parler. Pierre BAHOUIM a oublié de la citer parmi les intervenantes. En tout cas, cela a été fait par le CCAS par d'autres structures...

M. SERVAT : L'observatoire par rapport aux logements vacants, vous l'avez reconnu vous-même. En fait, moi aujourd'hui, c'est juste par rapport à votre délibération, c'est un constat sur votre délibération et sur ce que vous avez dit vous-même. Alors oui, c'est sûr, vous posituez sur les choses qui ont été faites, notamment par des investisseurs bailleurs, des propriétaires privés, on les connaît tous, vous le savez, et heureusement qu'ils sont sur notre Commune. Ils investissent fortement, c'est un groupe de quatre-cinq personnes, jeunes, heureusement qu'ils sont là. Mais oui, il y a du résultat sur ça, je l'ai dit, donc il y a du positif. Par contre, à côté, vous l'avez dit vous-même, je veux dire qu'il faudra reprendre le compte rendu de ce Conseil municipal où vous êtes loin des objectifs atteints.

Je vous l'ai dit l'autre jour à la réunion au dernier COPIL où, mais oui, il y a une prorogation d'une année. On vous accompagne sur cette année parce qu'on sent qu'il a véritablement besoin sur cette ville. Mais une année, pourquoi ? Il faut aussi se poser la question : pourquoi pas trois ans de prorogation ? C'est parce que les résultats ne sont pas bons et qu'il y a certainement la méthode à changer. C'est pour cela que les partenaires vous l'ont dit et évoqué.

Mme ROSSI : Donc, nous sommes punis ? C'est ça ?

M. SERVAT : Pas du tout !



Mme ROSSI : Ce n'est pas glorieux. Je trouve que c'est un peu difficile d'entendre ça. Excusez-moi, mais vous êtes membre du COPIL et vous n'avez fait aucune remarque lors de ce COPIL. Pourquoi ? C'était le moment, puisque c'était le moment de réunir tous les partenaires. Vous ne vous êtes pas du tout exprimé, sauf à la fin, en me disant particulièrement, me regardant : « j'espère que vous allez réaliser ce que vous dites ». Mais oui...

M. SERVAT : Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai regardé Monsieur le Maire, mais peut-être que j'ai un problème de vision.

Mme ROSSI : Mais ce n'est pas grave. Le fait d'être peu glorieux signifie aussi peut-être que, lorsque vous avez lancé, parce que je rappelle quand même que l'OPAH-RU, c'est vous qui l'avez initié en 2019, d'accord ? Vous vous êtes fondé sur quoi ? Sur la vacance, qu'est-ce que vous avez étudié ?

M. SERVAT : Moi, je vais vous répondre par rapport aux ambitions que vous avez lors du dernier COPIL...

Mme ROSSI : ... Mais moi, je vous pose une question, répondez-moi.

M. SERVAT : 22 logements...

Mme ROSSI : ... Répondez-moi sur la question ! Vous ne me répondez pas !

M. SERVAT : Est-ce que vous pensez que les objectifs que vous vous êtes fixés, vous l'avez dit vous-même, ne sont pas réalisés ?

Mme ROSSI : Vous ne me répondez pas ! Sur quoi vous vous êtes fondés pour cette OPAH-RU que vous avez proposée et signée en 2019...

M. SERVAT : ... Sauf qu'on est en 2025, bientôt. Qu'est ce que vous avait fait ?

Mme ROSSI : Quelle était la réflexion sur la vacance ? De quelle façon avez-vous étudié cette vacance pour déterminer des objectifs ? Non, mais répondez-moi !

M. SERVAT : Non, mais la réflexion sur la vacance, je vous l'ai dit, il y a des outils qui permettent d'identifier les logements vacants et vous le savez...

Mme ROSSI : ... Non, je suis désolée, vous ne répondez pas à ma question !

M. SERVAT : ... Vous le savez. Le porte à porte, je vous l'ai dit, il suffit d'aller voir les gens, d'aller les rencontrer, c'est tout simplement...

Mme ROSSI : ... Mais bien sûr ! Et pourquoi vous ne l'avez pas fait alors à l'époque ? Quels sont vos objectifs ?



M. SERVAT : On est en 2025 et ça a été signé en 2019, c'est un peu suffisant ce que vous dites.

Mme ROSSI : Je suis absolument d'accord avec vous, il n'y a pas de souci. Simplement, moi, je voudrais connaître quelles ont été les pistes d'action, quelles ont été les observations...

M. SERVAT : ... Je vous l'ai dit !

Mme ROSSI : Non, vous n'avez pas répondu à ma question, je suis désolée.

M. SERVAT : Je vous l'ai dit !

Mme ROSSI : Non !

M. le Maire : Ecoute, Clément, on vient de dire tout ce que l'action publique implique, mais tu le comprendras avec les années qui passeront ; cela prend du temps dans la mobilité comme pour le reste. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas prendre le mors aux dents et essayer d'accélérer. Reconnais quand même qu'il a fallu que j'aie te chercher pour que tu trouves quelques points favorables sur le fait que si des jeunes promoteurs locaux vaillants, entrepreneurs, etc... se sont mis à la tâche, ils ne l'ont pas fait n'importe où. Alors, ils ont pu le faire à Notre-Dame, à la Rue Labarraque, mais ils le font massivement sur les endroits qui sont rénovés alors je te remercie quand même de prendre...

M. SERVAT : ... Mais, je l'ai dit dans ma prise de parole.

M. le Maire : Tu l'as dit quand je suis venu te chercher pour que tu le dises.

M. SERVAT : Non, je ne suis pas d'accord !

M. le Maire : En tout cas, moi j'entends qu'effectivement tu n'as pas répondu à la question de Brigitte. J'entends qu'effectivement, quand on se regarde travailler, on peut se trouver parfois un peu insuffisant mais quand on se compare à d'autres villes... Alors certains font mieux que nous, d'autres font moins bien. Quand on se compare à d'autres époques, on peut aussi être rassuré, car il me semble que nous allons dans le bon sens. Ce que j'aimerais vous faire admettre ce soir, c'est que nous avançons tout de même dans la bonne direction avec une rue, un centre-ville, et certes du travail, André, à réaliser sur les autres secteurs périphériques, y compris ceux un peu plus éloignés dans les quartiers ruraux. Mais enfin, où étiez-vous pour ne pas l'avoir fait avant ? La friche, dont j'entends effectivement parler souvent, mais il fallait nous soumettre un projet. Vous saviez que le gaz risquait de faire exploser la Rue Louis Barthou ; il fallait s'y prendre avant. Je ne vais pas parler de la Salle Palas. Ce n'est peut-être pas très glorieux, nous ne revendiquons pas la gloire, mais nous revendiquons de travailler pour le bien de la population au quotidien.

M. SERVAT : Cela manque un peu d'ambition, c'est ce que je voulais dire !



Mme SAOUTER : Oui, je voulais ajouter concernant la connaissance des logements insalubres, enfin en tout cas sur le mal logement. Alors oui, nous ne faisons pas du porte à porte, nous ne couvrons pas toute la ville, mais je veux dire que nous n'avons pas fait toute la ville. Nous avons tout de même des élus qui s'en occupent et qui nous rapportent régulièrement des inquiétudes par rapport à l'état d'un logement et aux conditions de vie des personnes.

Mais aussi au CCAS, parce que justement, je le disais tout à l'heure en introduction de mes propos, nous avons pris à bras le corps cette question du mal-logement et les gens le savent. Donc, au CCAS, nous recevons beaucoup d'appels, de mails, de vidéos. Il n'y a pas longtemps, nous avons reçu une vidéo d'un voisin bienveillant qui est assez édifiante, car elle montre effectivement un état extrêmement dégradé d'un logement où il y a plusieurs locataires. Ces locataires sont des bénéficiaires du CCAS qui n'ont pas beaucoup de moyens pour se loger, car il faut le savoir. Cela fait des années que cette situation s'est installée sur Oloron Sainte-Marie, et je ne sais pas s'il y a eu un travail fait avant. Il y a beaucoup de marchands de sommeil à Oloron Sainte-Marie, c'est un constat. Mais il existe un outil qui est extrêmement bien, Brigitte en a parlé tout à l'heure : Histologe.

Grâce à Histologe, effectivement, n'importe qui peut dénoncer une situation, en tout cas mettre sur le site des photos, faire des témoignages, et puis ensuite, il y a tout un protocole qui est respecté au niveau de la Commune. La Police Municipale va d'abord faire un constat, va chez les gens, et puis ensuite, il y a différents organismes qui suivent s'il y a effectivement des inquiétudes à avoir. Lors de ces COPIL habitats indignes, nous faisons avancer des dossiers, des dossiers qui n'avaient jamais avancé, des logements qui ont été définitivement fermés parce qu'ils représentaient un danger. Nous avons un SDF qui squattait un logement qui risquait de lui tomber dessus. Nous avons eu des photos, les poutres étaient à moitié par terre. Nous nous sommes occupés de cette personne pendant quatre ans et maintenant, il est à l'Age d'Or, il est en sécurité, il ne dort plus dans la rue.

Enfin voilà, nous faisons un travail au quotidien et parce que les gens savent ce que nous faisons, ils viennent régulièrement nous apporter des témoignages. Donc voilà, nous travaillons beaucoup, mais effectivement, nous n'allons pas en faire la publicité parce que nous n'avons pas à le faire.

M. le Maire : Bien, merci Anne. Iñaki ? Patrick ? Je ne sais plus dans quel ordre.

M. MAILLET : Juste sur la partie financière, pour que nous ayons un petit aperçu, nous parlons du manque d'ambition, donc je voulais simplement faire la lumière. L'opération a effectivement été initiée par votre majorité, et je crois que c'était une bonne chose que cela soit fait. En dehors des frais des études, là où cela se complique dans ma vision, quand tu parlais d'ambition, c'est qu'au premier exercice de l'OPAH-RU, j'ai beau chercher, je n'ai aucun budget inscrit sur le subventionnement des gens. Donc cela veut dire que, comme tu disais, ça ne commence pas bien, oui, cela ne commençait pas bien au niveau de cette opération-là puisque, à la première année de 2019, il n'y avait pas un seul euro qui avait été prévu pour l'opération OPAH-RU.



Depuis, les choses ont changé, et chaque année, c'est dans le plan pluriannuel d'investissement où, effectivement, jusqu'à maintenant, en fin de compte, nous n'avons que cinq années d'exercice, donc il y a encore une année qui va arriver. Nous sommes aux alentours de 208 000 € qui sont consacrés, qui sont inscrits en tout cas et utilisables tout de suite pour venir en aide à nos administrés. Entre autres, pour vous donner le seul exemple de 2024 à ce jour, et nous ne sommes encore qu'au mois de novembre, nous sommes à peu près à 98 % d'utilisation de ces enveloppes. Alors oui, sur deux années, 2020-2021, les conditions, je dirais, mais d'ensemble national, etc... faisaient qu'il était difficile d'instruire, mais il était effectivement important qu'on fasse ce petit point financier pour rétablir tranquillement les choses.

M. le Maire : Merci. Iñaki ? Ah, tu veux répondre ?

M. SERVAT : Oui, Patrick. Quand je parle de manque d'ambition, c'est qu'il y a des aides considérables aujourd'hui qui n'existaient pas à l'époque en 2019 ou 2020. Aujourd'hui, vous le savez et vous l'avez dit, Monsieur le Maire, qu'il y a des aides très importantes à la rénovation des logements, et puis on va en reparler tout à l'heure. Tu me parles de chiffres, Patrick, lors des délibérations n° 3 et 4 sur les opérations façades, on va bien parler de tes chiffres, comme tu dis, et on va voir à quelle hauteur, en tout cas, vous avez priorisé ou en tout cas vous avez répondu aux besoins des administrés de notre Commune.

M. ECHANIZ : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je pourrais parler des heures de la question du logement, que ce soit les bailleurs sociaux, la construction, la rénovation, la vacance, mais je pense qu'on a un ordre du jour assez complet, donc je vais me concentrer sur un sujet qui a été abordé par les uns et les autres et qui est un peu l'enjeu de la décennie à venir : celui de la rénovation énergétique des passoires thermiques.

C'est un objectif national et, avec des décalages en fonction de la nature du logement, cela a été dit par Clément. Il y a une vraie dynamique sur les propriétaires bailleurs, avec deux mouvements : celui sur notre Commune, comme ailleurs, de jeunes investisseurs qui souhaitent placer leurs économies dans le logement et qui se lancent dans ces projets. Bien souvent, ce sont des personnes issues du milieu de la construction, du bâtiment ou de l'artisanat, car cela facilite les choses de se lancer dans ce genre de projet quand on sait manier la rénovation. Il y a aussi l'effet simple de la loi Climat et résilience, qui va interdire, à partir de janvier 2025, la location des passoires thermiques. C'est une bonne chose, qui est d'ailleurs saluée de manière assez transpartisane, hormis par l'extrême droite, avec l'interdiction déjà effectuée des logements G+ et des logements G en janvier 2025. Cela pousse également un certain nombre de propriétaires à engager les travaux et à chercher des financements pour se conformer à la loi et pouvoir louer convenablement leur bien.

A ce sujet, il y a des aménagements à faire qui seront apportés dans un texte début décembre, notamment sur le sujet des copropriétés, qui sont aussi une réalité. Interdire la location de passoires thermiques, c'est bien, mais il y a la réalité des copropriétés où il est parfois long, sur le plan administratif ou technique, de voir la fin des travaux. Il faut donc prendre en compte ce qu'on appelle les propriétaires diligents, en contrepartie d'une réduction des loyers pour les locataires qui resteraient en place, mais qui verraient leur charge d'énergie explosée du fait de la non-acquisition de l'aide supplémentaire sur le DPE.



Cela concerne le volet des propriétaires bailleurs, où il y a une réelle difficulté. Ici comme ailleurs, c'est effectivement sur les propriétaires occupants que cela pose problème, car les propriétaires bailleurs ont cette contrainte de la loi Climat Résilience. Les propriétaires bailleurs, hormis leur propre contrainte de charge, n'en ont pas vraiment.

Alors oui Clément, je suis d'accord sur le fait qu'il y a une accumulation, notamment celle du Département, d'aides pour accompagner les ménages à la rénovation. Cependant, les études du Ministère du Logement montrent notamment que nous sommes passés d'un objectif de rénovation monogeste, où les années précédentes, avec ma prime rénov, on se contentait de changer la pompe à chaleur sans forcément changer le vitrage ou l'isolation. C'était un coup d'épée dans l'eau. Nous sommes passés à une ambition gouvernementale de rénovation globale, sauf que cette rénovation globale a un coût. Malgré les aides des différentes collectivités, il reste un reste à charge qui, pour les ménages modestes et les ménages de classe moyenne, est aujourd'hui trop important pour un grand nombre de nos concitoyens afin de pouvoir engager cette rénovation globale. Il faut donc trouver des solutions pour inciter les propriétaires qui habitent dans leur propre logement à entreprendre ces travaux de rénovation, et c'est notamment l'objet d'un texte porté par mon collègue Stéphane DELAUTRETTE.

Donc j'ai déjà eu l'occasion de parler à ce Conseil municipal qui est porté dans le cadre de notre niche le 12 décembre, mais qui est soutenu par un ensemble de groupes parlementaires de différentes sensibilités sur la création d'une intermédiation avec une avance remboursable permettant un zéro reste à charge pour les familles modestes. Je ne vais pas rentrer dans le détail du mécanisme, mais cela permettrait d'atteindre une dépense de zéro pour les ménages modestes, qui serait remboursés au moment de la revente du bien, au moment donc où les propriétaires auraient un pécule financier qui leur permettrait de rendre à l'Etat ce qui leur a été avancé pour rénover.

Voilà, synthétiquement, je pourrais encore dérouler pendant des heures, mais je crois qu'on a d'autres points à l'ordre du jour. Donc effectivement, Clément, on peut toujours se dire que cela ne va pas assez loin, mais il y a aussi des éléments conjoncturels qui sont indépendants de la volonté de la Commune d'Oloron Sainte-Marie, comme d'autres communes, celui du propriétaire qui habite son logement qu'il faut accompagner le plus largement possible.

M. le Maire : Bien, merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous demande de vous exprimer sur ce rapport. Qui est contre ? Personne n'est contre ? Qui s'abstient ? Personne ne s'abstient ? Je vous en remercie.

Cela signifie qu'on peut être unanime dans une volonté avec des chemins qui peuvent être un peu différents, un peu plus rapides. En tous cas, merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



4 - INFORMATION POUR L'ANNEE 2024 DES SOMMES ALLOUEES DANS LE CADRE DE L'OPERATION FACADES

Mme ROSSI : Alors, juste un petit rappel. L'opération façades fait toujours suite à un arrêté d'autorisation de travaux, c'est-à-dire qu'il faut quand même, et c'est légitime, s'assurer que les travaux de ravalement sur les façades font l'objet au préalable d'une demande d'autorisation d'urbanisme, et même pas la demande, mais l'autorisation, par arrêté.

Les immeubles éligibles sortent un peu de l'OPAH-RU, les bâtis d'intérêt architectural particulier qui sont répertoriés dans le plan de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine, ce qu'on appelle maintenant communément le site patrimonial remarquable. Les façades concernées, de façon générale, je ne vais pas entrer dans le détail, mais en règle générale, ce sont les façades et pignons alignés sur le domaine public. Dès lors que les personnes ont obtenu l'autorisation d'urbanisme et qu'elles ont déposé un dossier complet auprès du Service Urbanisme pour l'opération façade, il y a un délai d'instruction de deux mois. Voilà, je tenais à le rappeler pour les personnes qui nous écoutent.

Il est rappelé à votre assemblée la délibération n° 30 en date du 9 avril 2018 modifiant le cahier des charges et le fonctionnement de l'opération façades, instaurant un nouveau règlement (annulant et remplaçant le précédent dispositif), et donnant délégation au Maire sur l'attribution des subventions opérations façades.

Il est précisé à votre assemblée que les modifications apportées sur ce même règlement concernaient des sujets de fond (prise en compte de trompe-l'œil, de la réparation d'éléments patrimoniaux, et validation par le Conseil municipal de correction d'erreurs matérielles).

L'article 6.4 de ce règlement en vigueur précise que Monsieur le Maire est tenu d'informer le Conseil municipal de l'attribution des sommes allouées (propriétaires, montants totaux engagés par façade).



Conformément au règlement de l'opération, voici le détail des sommes allouées pour l'année 2024 :

Bénéficiaires	Montants HT des travaux	Sommes allouées
SERVAT René	Façade 1 : 2 740,00 €	822,00 €
WILLEMS Philippe	Façade 1 : 4 770,00 €	1 431,00 €
VILLA Philippe	Façade 1 : 5 286,19 € Façade 2 : 9 228,80 €	4 354,50 €
SCI Carladien/DOZOL Thierry	Façade 1 : 47 592,77 €	3 100,00 €
Sylvie BERSON	Façade 1 : 17 426,25 €	4 349,50 €
SCI Soline	Façade 1 : 14 155,38 € Façade 2 : 2 376,00 € Façade 3 : 18 078,97 €	9 078,11 €
PERICOU Dominique	Façade 1 : 9 894,49 € Façade 2 : 7 177,64 € Façade 3 : 7 252,45 €	6 023,31 €
TOTAL		29 158,42 €

Par ailleurs, l'opération façades s'inscrit en complémentarité de l'OPAH-RU pour soutenir la rénovation patrimoniale en cœur de ville (délibération du 27 septembre 2021).

A titre informatif, les aides aux travaux attribuées par la Commune d'Oloron Sainte-Marie sur l'année 2024 s'élèvent à :

- Propriétaires occupants : 5 000 € représentant 5 logements,
- Propriétaires bailleurs : 28 000 € représentant 23 logements.

Il faut quand même savoir qu'on est toujours effectivement dans le Pays d'Art et d'Histoire. De plus, nous sommes en train de renouveler le label avec les services de la Communauté de Communes et tout ce qui peut le valoriser. Il ne suffit pas d'avoir un ravalement de façade ; il faut voir que cela peut être aussi une façon d'entrer pour examiner si la propriété peut lutter contre la précarité énergétique, etc... Alors, vous parlez du porte à porte. Ce n'est pas forcément un porte à porte, mais cela peut être une porte d'entrée, en tout cas, pour aborder d'autres sujets avec les propriétaires concernés.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'octroi de ces subventions pour l'année 2024.

Votre assemblée est invitée à :

- **PRENDRE** acte de l'attribution des sommes allouées dans le cadre de l'opération façades pour l'année 2024.



Donc, il ne s'agit pas de délibération, il s'agit juste de prendre acte.

M. le Maire : Très bien. Clément ?

M. SERVAT : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, je vais revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, mais c'est important quand même pour que les gens comprennent d'expliquer un peu.

Vous indiquez qu'en 2024, un peu plus de 29 000 € ont été versés par la Commune dans l'opération façade. Si votre liste est définitive, est-elle définitive aujourd'hui par rapport à ce que vous annoncez ou y en aura-t-il encore ? Parce que par rapport à ce que nous votons, enfin à l'information que vous donnez ce soir, c'est pour ça que je reprends les propos de tout à l'heure...

Mme ROSSI : Pardon, il s'agit simplement des dossiers réglés, pas des dossiers engagés.

M. SERVAT : Donc aujourd'hui, c'est ce qui est acté ?

Mme ROSSI : Ce qui est payé, ce qui est réglé.

M. SERVAT : C'est pareil, c'est la même chose.

Mme ROSSI : Ah non ! Acté, c'est l'engagement, payé c'est différent.

M. SERVAT : D'accord. Je sais qu'acter peut se faire dans un an, deux, trois ans. Ça peut être différé ?

Mme ROSSI : Non !

M. SERVAT : Aujourd'hui, je vais revenir sur le budget initial et sur la dépense. C'est pour ça que je vous pose la question : si aujourd'hui c'est ce qui est voté, c'est ce qui a été payé, donc sur l'année 2024. Nous sommes d'accord.

Mme BISTUÉ : Mais en 2024, il y en a déjà qui sont engagés.

Mme ROSSI : Peut-être, Patrick, tu peux donner une précision sur le budget ? Je crois qu'on a une enveloppe de 50 000 €. C'est bien ça ?

M. MAILLET : Pour 2024, nous avons effectivement une enveloppe de 50 000 € et il y a 6 402 € de reste à réaliser. Donc, en tout, il y a 56 402 € qui ont été inscrits au budget 2024 et sur ces 56 402,27 € il y a bien 29 158 € qui ont déjà été réglés, qui sont payés, et il y a 12 625 € que nous avons engagés. C'est-à-dire que les dossiers ont été déposés, ils ont été étudiés, ils sont complets et nous avons engagé la dépense comme nous le faisons pour d'autres sujets. Donc, si tu veux, sur les 56 402 €, l'enveloppe sera utilisée. A présent, aujourd'hui, l'exercice n'est pas encore terminé, mais à hauteur de 74 %.



M. SERVAT : Oui, nous allons quand même nous rapprocher de ce chiffre-là puisqu'il reste plus qu'un mois, nous sommes d'accord ?

M. MAILLET : Oui !

M. SERVAT : Donc, 52 % de ce qui était prévu a été réalisé, ou pas, mais ce serait une bonne nouvelle ?

M. MAILLET : Aujourd'hui, il y a 74 % qui ont été utilisés puisqu'il y a bien 12 625 € qui ont été engagés en supplément des sommes qui ont été déjà payées.

M. LACRAMPE : C'est dommage que cela n'ait pas été mentionné.

M. MAILLET : Je te le mentionne.

Mme ROSSI : Peut-être que vous avez sans doute raison, mais pour nous, dans notre esprit, c'était ce qui était réglé à ce jour. Tant que c'est engagé, ce n'est pas réglé. On peut très bien avoir des problèmes de remise de facture, par exemple, cela arrive ; les dossiers ne sont pas complets, donc ce qui est engagé n'est pas forcément réglé. Cela peut être l'explication, mais peut-être que cela aurait mérité une explication.

M. LACRAMPE : Mentionné pour mémoire.

Mme ROSSI : Oui, mais vous avez absolument raison.

M. le Maire : Bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ? Donc, je vous invite à en prendre acte. Oui, Patrick ?

M. MAILLET : Oui, simplement une précision, puisqu'on est dans le même échange que tout à l'heure. C'est important de savoir d'où nous partons et où nous allons. D'accord ? Sachez donc que sur cette opération, nous avons cinq exercices derrière nous. Nous y avons consacré, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, près de 428 000 € de crédits qui ont été inscrits dans nos budgets. Cela signifie qu'en cinq exercices, nous avons doublé le montant qui était consacré jusqu'à présent, puisque lors de la précédente mandature, nous étions aux alentours de 249 000 € sur les six ans de la mandature. Cela signifie qu'au niveau de la volonté, depuis le départ, j'ai suivi ce que souhaitait la majorité dans laquelle je me trouve, à savoir de forcer le pas sur ce sujet pour être au plus près des concitoyens. Nous avons décidé de doubler les aides qui sont données à nos administrés.

Ensuite, concernant l'exécution budgétaire, ces aides dépendent aussi du volontarisme des administrés de se rapprocher de nous lorsqu'ils ont un projet. Voilà pour que nous puissions les aider. Donc, dans l'exécution de ces montants, nous sommes à peu près légèrement au-dessus, mais c'est très relatif. Nous sommes à environ 54 % d'utilisation aujourd'hui des crédits, mais nous sommes un peu plus hauts. Pourquoi ? Parce que nous avons seulement cinq années d'exercice, et une sixième année va arriver. Aujourd'hui, sachez que nous avons à peu près doublé l'utilisation de ce qui a été fait. En fin de compte, c'est un peu



normal puisque nous avons doublé le montant que nous devons y consacrer, mais nous avons aussi doublé l'enveloppe que nous avons utilisée.

Voilà, c'était un point à faire pour que les choses soient bien claires.

M. le Maire : Bien, merci Patrick. Oui, Daniel ?

M. LACRAMPE : On peut tout entendre, Patrick, et on peut tout écouter. Nous vous avons écouté très attentivement en début de séance quand vous vous êtes réparti les rôles les uns et les autres, ce qui correspondait un peu à un compte rendu de bilan de mandat. Mais ce n'est pas parce que Clément, tout à l'heure, a expliqué, et je crois que personnellement je le partage aussi, qu'on aurait certainement pu beaucoup mieux faire, qu'il faut systématiquement nous renvoyer sur la mandature précédente en nous disant, comme l'a fait Madame ROSSI, que c'était une convention qui avait été signée en août 2019, et en nous disant ensuite que nous n'avons eu que cinq ans. J'ai envie de vous dire quand même aussi qu'en août 2019, il y a eu des élections en mars 2020, finalement entre les deux. Donc je crois que je préfère entendre ce soir que vous allez prendre à bras le corps, par exemple, l'observatoire pour détecter de manière très précise le nombre de locaux vacants, plutôt que de nous renvoyer à la face des arguments sur la précédente mandature. Parce que le problème des locaux vacants est effectivement un vrai problème. Nous avons entendu tous les chiffres, y compris celui qui a circulé pendant des années de 900 logements vacants. Je ne sais pas ce que représente aujourd'hui ce chiffre par rapport aux éléments dont vous disposez, aux prévisions que vous avez, mais en tout cas, l'observatoire le dira de manière plus précise, sans doute.

M. le Maire : Bien, merci. Donc je considère que vous avez pris acte. Oui, Iñaki ?

M. ECHANIZ : Oui, je rebondis sur les propos de Daniel en espérant qu'effectivement le lancement de l'observatoire nous permettra, lorsqu'il fera son rendu, de mettre en œuvre les nouveaux dispositifs que nous avons commencé à réfléchir dans un groupe de travail transpartisan. Je l'avais déjà évoqué, sur la lutte contre les logements vacants, parce que malheureusement aujourd'hui, ce qui est à disposition des communes, c'est quasi uniquement le volet fiscal et le volet contrainte fiscale avec attaque sur les logements vacants. Nous espérons, notamment Lionel CAUSSE, Député EPR des Landes, arriver dans le prochain semestre à mettre sur pied un dispositif qui permette aux collectivités d'agir plus fortement sur les propriétaires qui font la vacance volontaire. Brigitte a évoqué les différents types de vacances, mais il s'agit également d'agir sur ceux qui font la vacance volontaire, tant pour la vacance de l'habitat que pour la vacance commerciale, car c'est aussi un sujet concernant les personnes qui sont propriétaire d'un local commercial et qui ne le mettent pas à disposition de personnes souhaitant se lancer dans le commerce.

M. le Maire : Bien, merci Iñaki. Donc, nous en terminons avec cette délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



5 - OPERATION FACADES – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'AIDES

M. le Maire : Pour cette délibération, je dois me déporter pour des raisons personnelles que je vous avais un peu expliquées ici. Donc, je vais laisser le soin à Marie-Lyse de présider la séance et Brigitte va vous la présenter.

Mme ROSSI : Il est rappelé que le règlement d'attribution des subventions dans le cadre de l'opération façades a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 9 avril 2018 et modifié par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2019.

L'article 6.3 dudit règlement stipule notamment que les aides sont attribuées par Monsieur le Maire qui a reçu délégation du Conseil municipal par délibération du 9 avril 2018 dans la limite du budget annuel affecté par la Ville d'Oloron Sainte-Marie à ce programme et que celles d'un montant supérieur à 10 000 € donnent lieu à la signature d'une convention avec la ville.

Afin de se conformer à cette condition, il est proposé d'approuver la convention ci-jointe pour l'attribution d'une aide d'un montant supérieur à 10 000 € :

Propriétaire : M. Fabien LAMBOU.
 Adresse du bien concerné : 55 chemin des Ourtigous – 64400 OLORON SAINTE-MARIE.
 Montant des travaux selon devis : 84 486,90 € HT.
 Coût des travaux subventionnables : 74 073,17 € HT.
 Montant de l'aide : 13 429,04 €.

Alors simplement cette réfection de façade concerne la Maison NICOLAS, qui se situe à côté du Parc Pommé et qui était vraiment un patrimoine emblématique ayant bénéficié d'une restauration exemplaire. Ils ont même obtenu le label de la Fondation du Patrimoine. Sais-tu dire qu'il y a un soin particulier à apporter à cette réhabilitation ?

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.

Votre assemblée est invitée à :

- **APPROUVER** le présent rapport,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution ci-annexée qui interviendra entre la Ville et M. Fabien LAMBOU pour le bien sis 55 chemin des Ourtigous 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 13 429,04 €.

Mme BISTUÉ : Tu as une question ?



M. SERVAT : C'est pour Patrick, c'est pour bien comprendre. Les 13 429 €, c'est à peu près les 12 900 € dont tu nous parlais tout à l'heure, ou pas du tout ?

Mme ROSSI : Pardon, mais cette opération n'est pas engagée. Elle ne pouvait pas être engagée réglementairement, car la délibération n'était pas prise, l'engagement n'était donc pas possible. Cela le sera ultérieurement.

M. SERVAT : D'accord. Et juste, puisque nous évoquons la Maison NICOLAS, nous avons entendu dire qu'il y a eu, entre la signature du compromis de vente et la vente définitive, des vols et des dégradations sur ce site. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. MAILLET : Je vais te le confirmer, mais je vais juste te le confirmer, je n'irai pas plus loin...

M. SERVAT : Qu'est-ce qu'il y a eu ?

M. MAILLET : Il y a une enquête en cours. C'est tout ce que je peux te dire.

M. SERVAT : D'accord. C'est dommage, on aurait pu, quand on a acté la vente, le savoir. Enfin, je ne sais pas, c'est important, on aurait pu soit faire un geste aux propriétaires. Enfin, quand on signe un compromis de vente, dès qu'il y a quelque chose qui se passe entre les deux...

M. MAILLET : Tu parles de quoi là ?

M. SERVAT : A la Maison NICOLAS ?

M. MAILLET : Non !

M. SERVAT : Il n'y a rien alors ?

M. MAILLET : *(hochement de tête)*.

M. SERVAT : C'est à côté alors ?

M. MAILLET : *(nouveau hochement de tête)*.

M. LABARTHE : C'est à la Fondation.

M. SERVAT : C'est à la Fondation ?

M. MAILLET : *(hochement de tête)*.

M. SERVAT : Donc tu me confirmes qu'à la Maison NICOLAS, il n'y a pas eu...

M. MAILLET : *(négation de la tête)*.



M. SERVAT : D'accord. Merci.

M. LABARTHE : Oui, tu veux nous donner quelques informations par rapport à la Fondation puisque ce sujet, on l'a abordé en commission...

Mme BISTUÉ : Pardon, je vais peut-être, s'il te plaît, mettre la délibération au vote pour que Monsieur le Maire puisse revenir.

M. LABARTHE : Je vais terminer, j'ai vite fini, ça fait partie de la question, puisqu'à partir du moment où il est abordé pendant ce rapport, il est normal qu'on le clôture. Comment ça n'a rien à voir ? Mais oui, ça a à voir puisqu'on a abordé un sujet, mais je vais juste poser des questions, pardon, tu m'excuseras, Iñaki, mais je pose une question ce qu'a évoqué donc Clément. Moi, je suis au courant et je ne suis pas le seul, donc les gens qui sont au moins à la commission d'appel d'offres le savent. On sait très bien qu'il y a eu des dégradations et des vols. Tout simplement, tu dis qu'il y a une enquête, c'est vrai, mais je voulais savoir, tu dis je ne peux rien dire, il y a une enquête, au moins nous dire si cette enquête avance.

M. MAILLET : Tu parles de deux sujets différents. Vous parlez de deux sujets différents.

M. LABARTHE : Non, moi je parle que d'un sujet, je parle de la Fondation Pommé, l'ancien bâtiment.

M. MAILLET : Mais la Fondation Pommé ne fait pas partie...

M. LABARTHE : ... Mais c'est celui-là qui a été dégradé et où il y a eu des vols !

M. MAILLET : La Fondation Pommé ne fait pas partie de cette délibération, j'ai donné une réponse à Clément qui a parfaitement compris ma réponse et donc je laisse la première adjointe terminer ce qu'elle a à terminer.

M. LABARTHE : Donc pas de réponse à cela. Nous ferons donc notre enquête alors puisque tu ne veux pas nous le dire, nous essaierons d'enquêter par nous-mêmes.

Mme BISTUÉ : Ce sont les gendarmes qui enquêtent !

M. LABARTHE : Nous avons le droit de savoir !

Mme BISTUÉ : Concernant cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? Sami vient de récupérer le pouvoir de Monsieur BAHOUUM qui est parti. Je vous remercie.

Retour de Monsieur le Maire dans l'assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



6 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A ADHESION FACULTATIVE DU CENTRE DE GESTION 64

M. le Maire : Les deux dernières délibérations reviennent à Marie-Lyse BISTUÉ et concernent des questions de RH et de prévoyance. Elles viennent toutes les deux après la réunion des instances paritaires qui se tiennent dans de telles circonstances et elles ont fait l'objet d'une approbation favorable. Elles visent à faire un peu de pédagogie auprès des agents en leur disant qu'il n'est pas nécessaire d'en faire auprès de tout le monde, mais que tout peut arriver dans la vie, qu'il vaut mieux se prémunir et que la collectivité s'engage justement pour qu'en cas de pépin, d'accident ou de problème de santé, ils puissent traverser ces périodes difficiles plus sereinement. Marie-Lyse ?

Mme BISTUÉ : Il est rappelé à votre assemblée que la réglementation en vigueur prévoit la participation financière obligatoire des employeurs publics territoriaux à la couverture de leurs agents en matière de Prévoyance (« maintien de la rémunération ») à partir du 1^{er} janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par ordonnance et par décrets :

- Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
-
- Ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
-
- Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Exposé :

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a lancé une consultation, mutualisée au niveau de la coopération régionale des CDG de la Nouvelle-Aquitaine, en vue de conclure une convention de participation à adhésion facultative des collectivités et des agents couvrant le risque dit « Prévoyance ».

À la suite de cette consultation, le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, après avoir recueilli l'avis favorable du CST Intercommunal le 27 juin 2024 et après avoir délibéré (délibération N° DG8-280624 du 28 juin 2024), a souscrit le 11 juillet 2024 une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS pour une durée de six (6) ans.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2025 avec échéance le 31 décembre 2030.



Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2025 et tout au long de la convention. Cette adhésion ainsi que le montant de la participation financière de la collectivité doivent être décidés par délibération, après avis du CST compétent.

Il appartient à chaque agent de la collectivité de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties et taux proposés auxquels il souhaite souscrire dans le cadre de cette convention de participation avec a minima les garanties obligatoires : incapacité et invalidité.

Il est rappelé que la participation financière de la collectivité doit être attribuée de manière exclusive à une seule modalité de participation.

Ainsi, si la collectivité décide de souscrire à la convention de participation du CDG 64, sa participation financière ne pourra être versée qu'aux contrats des agents adhérant à cette convention. Elle ne pourra pas ou plus être allouée à des contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

- Vu la délibération du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques N° DG8-280624 en date du 28 juin 2024 actant la candidature retenue afin de conclure la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,
- Vu la notification du Centre de Gestion de la Gironde (en qualité de coordonnateur de la coopération régionale) de l'obtention de l'offre suite à l'appel public à concurrence, le 17 juillet 2024 auprès de la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) avec pour courtier RELYENS,
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS en date du 11 juillet 2024,
- Vu l'avis du Comité social territorial local en date du 15 novembre 2024,

Votre assemblée est invitée à :

- **ADHERER** à la convention de participation à adhésion facultative pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques et la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) ayant comme courtier RELYENS, à effet du 1^{er} janvier 2025,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation du CDG 64 et tout acte en découlant,



- **ACCORDER** de manière exclusive sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » du CDG 64 quel que soit leur temps de travail au sein de la collectivité,
- **FIXER** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20 € bruts par agent et par mois, dans la limite de l'intégralité de la cotisation de l'agent, La participation est versée directement à l'agent par le biais de son bulletin de salaire,
- **ABROGER** la délibération n° 25 en date du 6 novembre 2014 concernant la participation employeur,
- **PRÉCISER** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

M. le Maire : Bien, merci Marie-Lyse. Y a-t-il des questions à ce sujet ou des objections ? S'il n'y en a pas je mets le rapport aux voix. Qui s'abstient ? Personne ? Qui est contre ? Non plus. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



7 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA SANTE ET A LA PREVOYANCE

Mme BISTUÉ : Par délibération en date du 6 novembre 2014 et après avis favorable du Comité Technique du 13 octobre 2014, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer une participation employeur aux agents pour la couverture « Prévoyance » ainsi que pour la couverture « Santé », selon les modalités ci-dessous :

PARTICIPATION EMPLOYEUR/MOIS			
Salaire brut	SANTÉ	PRÉVOYANCE	TOTAL
Salaire annuel > 40 000	0 €	0 €	0 €
20 000 < salaire annuel < 40 000	12 €	8 €	20 €
Salaire annuel < 20 000	18 €	8 €	26 €

Le choix de la labellisation pour la santé et la prévoyance avait été adopté.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer à la convention de participation proposée par pour ses agents,

Considérant la volonté de la municipalité de faire évoluer le montant de la participation employeur à la santé et à la prévoyance afin d'apporter une aide financière plus conséquente aux agents de la collectivité,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 novembre 2024,

Votre assemblée est invitée à :

- **ABROGER** la délibération en date du 6 novembre 2014,
- **FIXER** le montant de la participation financière de la commune à 20 euros bruts par agent et par mois pour le risque « Prévoyance » à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **VERSER** la participation financière fixée à l'article 2 à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
 - aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
 Qui adhéreront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du CDG 64,
- **APPROUVER** le versement mensuel directement aux agents de la participation visée à l'article 2 ainsi que le prélèvement sur salaire des cotisations MNT,



- **FIXER** le montant de la participation financière de la commune à 20 euros bruts par agent et par mois pour le risque « Santé » à compter du 1^{er} janvier 2025,
- **VERSER** la participation financière fixée à l'article 5 à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
 - aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
 Qui adhéreront à un contrat de « santé » labellisé, nominatif et sur présentation d'un justificatif,
- **APPROUVER** le versement mensuel directement aux agents de la participation visée ci-dessus.
- **DIRE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

M. le Maire : Merci. Même question, y a-t-il des demandes de précision ? Y a-t-il des objections ? Non plus. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non plus. Je vous en remercie au nom de tous les agents de notre collectivité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Maire : Merci pour cette participation et pour l'unanimité pour des sujets qui étaient importants. Je vous rappelle que nous nous retrouvons le 18 décembre, à 18 H 00, pour que, à 20 H 00 ou 20 H 15, nous puissions trinquer ensemble par anticipation à la nouvelle année.

Allez, bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 H 30.



**Le Maire/Président,
Bernard UTHURRY**

**Le Secrétaire,
Sami BOURI**